

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion  
Département des Sciences Economiques

## MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de  
MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES

Option : Economie Monétaire et Bancaire

### L'INTITULE DU MEMOIRE

Le Financement Islamique En Algérie :  
État Des Lieux et Perspectives.

Préparé par :

- MAKHLOUFI Djahid
- SLIMANI Achour

Dirigé par :

M<sup>me</sup> : BENAHMED Kafia

Date de soutenance : /

#### Jury :

Evaluateur 1 : M<sup>me</sup> YACINE Nadia

Evaluateur 2 : M<sup>r</sup> RACHID Mohamed

Rapporteur : M<sup>me</sup> BENAHMED Kafia

Année universitaire : 2020/2021

# REMERCIEMENTS

## *Remerciements*

En premier lieu nous remercions Dieu, le tout puissant auquel on témoigne notre gratitude de nous avoir accordé le courage et la patience et la volonté pour accomplir ce travail.

Nous tenons à remercier vivement notre promotrice M<sup>me</sup> BENAHMED Kafia, pour sa disponibilité permanente, ses précieux conseils, son sérieux dans le travail et surtout sa patience durant l'élaboration de ce travail.

Nos remerciements vont également à tous les employés des deux agences bancaires Al Baraka et AGB de Bejaia, pour leur accueil, leur aide et leur soutien.

Afin de n'oublier personne, nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail.

*Achour & Djahid*

DEDICACES

## *Dédicaces*

*Je dédie ce modeste travail :*

*A mes chers parents pour leurs sacrifices, leur amour et tendresse, et leurs encouragements depuis ma naissance.*

*A mon cher frère Azeddine et mes deux chères sœurs Fairouz, Leyla et leurs maris.*

*A la mémoire de ma chère grand-mère paix à son âme.*

*A toute ma famille, mon grand-père, mon oncle et sa femme, ma tante et son mari.*

*A tous mes cousins et mes cousines.*

*A ma très chère Tina.*

*A tous mes ami(e)s : (djigou, zazak, idir, hassane, salima, asma, taous).*

## *Achour*

*En tout premier lieu, je remercie Allah de m'avoir donné la force, de m'avoir appris, protégé, guidé tout au long de ma vie.*

*C'est avec un grand plaisir que je dédie ce travail :*

*A ma très chère mère et qui m'a toujours soutenue et je la remercie d'autant que je ne remercierai personne.*

*A celui qui a fait de moi un homme mon cher père.*

*A ma chère grand-mère qui est comme une mère, ceci est ma profonde gratitude pour ton éternel amour.*

*A mon très cher frère Odris et mes deux chères sœurs Saliha et Imane.*

*A Toute ma famille, mon grand-père, mes oncles et leurs épouses.*

*A Tout mes amis (es), et ceux qui m'aiment.*

*Djahid*

# LISTE DES ABBREVIATIONS

## Liste des Abréviations

**BID** : La Banque islamique de développement.

**DMI**: Dar Al Maal Al Islami.

**ABG**: Al Baraka Baking Groupe.

**AAOFI**: Accounting and auditing organisation for Islamic.

**OCI** : L'Organisation de la conférence islamique.

**AGB** : Algeria golf bank.

**CSDCA** : Caisse de Solidarité des Départements et des Communes d'Algérie.

**BADR** : Banque de l'agriculture et du développement rural.

**MDA** : Milliards de dinars algériens.

**KIPCO**: Kuwait Projects Company.

**BCCI**: Bank of credit and commerce international.

**IFHUH**: Islamic finance House universal holding.

**BNP** : Banque nationale de paris.

**CT** : Crédits de trésorerie.

**SPA** : Société par action.

**DA** : Dinar algérien.

**PPP ou 3P** : Partage des Pertes et des Profits.

# SOMMAIRE

# Sommaire

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

**Introduction générale.....1**

**Chapitre I : Aspects théoriques de la finance islamique.....4**

**Section 1 : L'origine et les principes de fonctionnement de la finance islamique.....4**

**Section 2 : Généralités sur les banques islamiques.....8**

**Section 3 : Les produits financiers islamiques.....11**

**Section 4 : L'importance de la finance islamique dans l'économie mondiale.....16**

**Chapitre II : Le financement islamique en Algérie.....23**

**Section 1 : Les institutions financières qui pratiquent la finance islamique en Algérie et les services qu'elles proposent.....23**

**Section 2 : Les obstacles qui freinent les banques islamiques en Algérie.....26**

**Section 3 : Les risques auxquels sont exposées les banques islamiques en Algérie.....29**

**Section 4 : L'importance des actifs islamiques dans l'économie algérienne.....32**

**Chapitre III : L'état actuel du financement bancaire islamique en Algérie et perspectives de développement.....41**

**Section 1: Identification des agences.....41**

**Section 2 : Méthodologie de travail.....44**

**Section 3 : Interprétation et analyse des données de l'enquête.....45**

**Conclusion générale.....53**

**Bibliographie**

**Liste des illustrations**

**Annexes**

**Table des matières.**

# INTRODUCTION GENERALE

## INTRODUCTION GENERALE

La finance islamique qui s'inspire des principes de la charia se présente comme une forme d'intermédiation financière reposant, essentiellement sur le partage des gains et des pertes et la collaboration entre les partenaires en vue d'une transparence. La finance islamique se distingue de la finance conventionnelle par une conception différente de la valeur du capital et du travail. Ainsi, ses pratiques mettent en avant le principe et la morale en interdisant l'intérêt et la spéculation, l'investissement dans certaines activités économiques dites illégales comme (le commerce et l'industrie de l'alcool, les charcuteries, commerce des armes), et en incitant à la responsabilité sociale de l'investissement.

La crise financière de 2007 n'a pas seulement remis en cause le fonctionnement du système financier conventionnel mais elle a aussi attiré l'attention sur le système financier islamique. L'étude de la finance islamique est une tâche très difficile et très délicate. Dès l'instant qu'on intègre la religion dans un sujet, l'étude de ce dernier devient complexe. A titre informatif, la population musulmane a atteint 1.7 milliard d'individus soit un quart de l'humanité, or cette population est la moins bancarisée du monde entier à cause notamment de la non-conformité du système bancaire traditionnel avec les prescriptions religieuses de l'Islam. Au cours de ces trois dernières décennies, la finance islamique est passée d'une position de niche dans le système financier global à celle d'une des plus dynamiques et prometteuses. Les premières banques sans intérêt dans le monde musulman sont apparues dans les années 1950 avec la constitution en Egypte de la banque Mit Ghamr, ainsi que la caisse d'épargne des pèlerins en Malaisie. Mais c'est à partir des années 1970 que le mouvement a pris un véritable essor suite à l'afflux massif des pétrodollars après la guerre du Kippour<sup>1</sup>, Ainsi dans les années 1975 elle a été créée à Djeddah la Banque Islamique de Développement (BID) : une institution financière intergouvernementale, et depuis la finance islamique a pris une tournure radicale avec notamment plusieurs procédures d'islamisation du système bancaire. Certains pays ont fait le choix d'islamiser complètement leurs systèmes financiers, d'autres ont décidé de suivre un mouvement d'intégration qui consiste à créer des banques islamiques en parallèle avec les banques conventionnelles. Le développement de la finance islamique ne s'est pas arrêté aux frontières des pays musulmans, celle-ci avait des ambitions plus lointaines, ce qui a conduit des pays occidentaux à aménager leurs organisations internes pour accueillir les institutions islamiques.

## INTRODUCTION GENERALE

En Algérie la banque Al Baraka a été la première à investir le champ de la finance islamique. Cette banque a été créée en 1991 à capitaux mixtes dont les associés sont constitués de la BADR (banque publique algérienne) et le groupe Dallah Al Baraka (Arabie saoudite), elle est habilitée à effectuer toutes les opérations bancaires de financement et d'investissement en conformité avec les principes de la charia. D'autres Banques exercent aussi sur le secteur bancaire algérien comme Al Salam Bank Algérie créée en 2008, une deuxième banque à 100% islamique s'installe en Algérie. En 2003 la banque AGB (Algeria Gulf Bank) a été créée et propose des produits conformes aux principes de la charia ainsi que les produits conventionnels.

Notre travail consiste à expliquer l'état des lieux et perspectives de développement du financement islamique en Algérie, c'est-à-dire analyser et identifier l'importance du marché algérien à l'offre des produits islamiques. Pour ce faire, nous avons posé la question suivante : **Quelles sont les perspectives de développement du financement islamique en Algérie ?** C'est la question centrale sur laquelle est fondé notre mémoire. La réponse à cette question passe nécessairement par la connaissance des principes de fonctionnement de la finance islamique et son importance dans l'économie algérienne, ainsi que les pratiques des banques islamiques. D'autres questions méritent aussi d'être posées :

- Quels sont les principes de fonctionnement de la finance islamique ?
- Quel est l'état des lieux de la finance islamique en Algérie ?

Notre étude tente d'apporter des éléments de réponses à ces questions en se basant sur les hypothèses suivantes :

- La finance islamique est encore sous développée en Algérie ;
- Le marché algérien offre des opportunités intéressantes pour le développement de la finance islamique ;

Pour mener ce travail à bien, nous avons opté pour différentes méthodes, la première est basée sur la consultation et le résumé de plusieurs ouvrages, thèses, mémoires, et revues relatifs à la finance islamique et son développement dans le monde et plus particulièrement en Algérie. La deuxième est basée sur une enquête qu'on a menée auprès des banques islamiques à travers un questionnaire.

## INTRODUCTION GENERALE

Pour pouvoir répondre à ces interrogations signalées précédemment, notre recherche sera structurée en trois chapitres :

- Dans le premier chapitre, on va présenter les aspects théoriques de la finance islamique ainsi que son importance dans l'économie mondiale.
- Dans le deuxième chapitre on va traiter le financement islamique en Algérie ainsi que les pratiques des banques islamiques et leur importance dans l'économie algérienne.
- Et le dernier chapitre va porter sur notre étude de cas où nous nous sommes intéressés à mettre en évidence l'état actuel du financement bancaire islamique en Algérie et les perspectives de développement de ce dernier.

CHAPITRE I  
ASPECTS THEORIQUES  
DE LA FINANCE  
ISLAMIQUE

# CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

## **Introduction**

La finance islamique est parvenue à s'imposer dans plusieurs pays comme une réelle Alternative à la finance conventionnelle, cette dernière repose sur plusieurs principes conformes à la loi coranique (charia) dont le plus important est l'interdiction de l'intérêt et de la spéculation, le terme « financement islamique » recouvre l'ensemble des transactions et produits financiers conformes aux principes du coran.

Dans un premier lieu, ce chapitre sert à clarifier les principes et fondements ainsi que le fonctionnement de la finance islamique. Il est ainsi, structuré en quatre sections : la première expose l'origine et les principes de fonctionnement de la finance islamique. La deuxième porte sur une présentation des banques islamiques. La troisième présente les produits financiers islamiques et la quatrième traite l'importance des actifs islamiques dans l'économie mondiale.

# CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

## **Section 1 : l'origine et les principes de fonctionnement de la finance islamique.**

Le Coran, principale source du droit islamique, et la Sunna, retranscription des actes et propos du prophète Mohamed, sont les deux principales sources religieuses de la finance islamique. La Charia, loi islamique régissant notamment les pratiques économiques et sociales, donne naissance aux principes sur lesquels reposent les pratiques financières islamiques.

Les musulmans ont pratiqué ce type de finance durant les premières années de l'islam, entre le 6ème et le 12ème siècle, bien que la pratique actuelle de la finance islamique diffère de celle pratiquée autrefois, à cause notamment de changement du contexte économique et l'accentuation de la concurrence avec les banques conventionnelles, les principes qui régissent cette finance sont les mêmes qu'il y a 1442 ans.

### **1 L'apparition de la finance islamique :**

La finance islamique est fondée sur les principes de la loi islamique, autrement dit le terme finance islamique est utilisé pour désigner les transactions financières et commerciales qui respectent la loi islamique « la charia »<sup>1</sup>.

L'apparition de la finance islamique survient au même moment que l'apparition de l'islam lui-même au 7ème siècle, à cette époque le prophète utilisait déjà l'un des types de contrats principaux de la finance islamique « le Moudaraba », pour exercer une activité commerciale. On voit également à cette époque les premières traces d'échanges à longue distance entre les marchands musulmans et c'est à ce moment que certains produits de la finance islamique voient le jour, comme les Sukuks produits qui ont alors été créés pour faciliter les échanges.

Durant la période des khoulafa, l'élargissement territorial de l'islam et des institutions islamiques ont exigé une gestion rigoureuse des comptes de l'état. Il s'agissait en particulier de focaliser efficacement la collecte de la zakat<sup>2</sup>. Cette taxe est obligatoire pour tout Musulman, elle est réclamée au-delà d'un certain revenu, les fonds produits de cette collecte sont conduits vers le Beit-El-Mel-El-Mouslimine<sup>3</sup> ou Trésor public, dans son article de 1969 du journal of Economic History subhi labib rappelle aussi que pendant l'âge d'or de l'islam,

---

<sup>1</sup> Herbert S. (2009), "Guide de la finance islamique", LLP, p.01.

<sup>2</sup> Selon le Coran, Sourate 09 El Tawba (Le repentir), verset 60 : « Les aumônes (zakat) sont destinées : aux pauvres et aux nécessiteux, à ceux qui sont chargés de les recueillir et de les répartir, à ceux dont les cœurs sont à rallier, au rachat des captifs, à ceux qui sont chargés de dettes, ç la lutte dans le chemin de dieu et au voyageur. Tel est l'ordre de dieu. Dieu sait et il est juste. »

<sup>3</sup> Gafouri A.H. (2000), "Islam et économie : réflexion sur les principes fondamentaux de l'économie islamique", éditions El Bouraq, p. 355.

## CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

on pouvait détecter dans les territoires des khoulafa du 8ème au 12ème siècle, les premières formes du capitalisme et d'économie de marché. L'auteur parle du « capitalisme islamique »<sup>4</sup>, une économie monétaire est donc née, elle est basée sur une monnaie forte et stable : le dinar.

De nombreuses innovations financières ont été alors apparut : chèques, contrats, lettres de change, opérations de transferts internationaux de fonds, opérations de partenariats, comptes d'épargne, change... Toutes ces techniques ont été par la suite à partir du 13ème siècle transférées à l'Europe médiévale.

### **2 Les premières institutions financières et le développement de la finance islamique:**

C'est dans les années 1963 que la finance islamique moderne a réellement commencer à se développer avec la naissance de la première institution islamique (caisse d'épargne) par Ahmed Al Naggar à Mit Ghamr en Egypte, cette caisse d'épargne ne facturait ni ne distribuait des intérêts conformément à la charia, elle investissait dans des petits projets commerciaux et industriels directement et en partenariat, elle redistribuait ensuite les profits.

Le succès affiché par cette première banque a conduit les autorités égyptiennes à créer une deuxième banque la Nasser Social Bank qui a commencé son activité en 1972, et c'était la première banque destinée aux classes à bas revenus visant à lutter contre la pauvreté et le chômage, cette banque a aussi développé des services financiers islamiques (collecte et redistribution de la zakat aux plus nécessiteux).

Le Tabung Hadji a été créé en Malaisie en 1969, un fond islamique d'entraide, ce fond existe toujours<sup>5</sup> et permet de venir en aide financièrement aux pèlerins qui s'appêtent à se rendre à la Mecque par un système d'épargne et de placement conforme à la charia. Aujourd'hui il joue encore un rôle important dans le développement économique de la Malaisie.

La Banque Islamique de Développement (BID) a été créée en 1975 à Djeddah, une institution financière internationale. Son but est d'encourager le développement économique et le progrès social des pays membres, conformément aux principes de la charia, cette banque a commencé avec vingt-deux pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), et elle compte actuellement quarante-quatre membres<sup>6</sup>. En 1981 une association d'investisseurs musulmans a été créée, sous le nom de Dar Al Maal Al Islami (DMI) dont le siège se trouve à ;

---

<sup>4</sup> Subhi L. (1969), "Capitalism in Medieval Islam", the journal of Economic History, p. 79-96.

<sup>5</sup> <http://www.tabunghaji.gov.my/th/TH/THHajiMontaj.html> consulté le 05 mai 2021.

<sup>6</sup> Saint-pro C. Rambaud T. (2010), "La finance islamique et la crise de l'économie contemporaine", Paris : Kharthala, p. 35-36.

## CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

Genève, cette banque fournit des services islamiques comme les dépôts, les cartes de crédit, gestion de fonds et de portefeuilles.

Au cours des années 90 la croissance des actifs islamiques s'est accélérée, l'activité n'est plus réservée à de petites banques, le nombre de banques qui offrent des services financiers islamiques augmente également de manière significative, cette croissance se poursuit au cours des années 2000 si bien que l'intérêt pour la finance islamique dépasse les frontières géographiques du monde musulman pour devenir un enjeu mondial, aujourd'hui cette pratique est présente dans plus de 60 pays.

### **3 Principes de fonctionnement de la finance islamique :**

Les principes de la finance islamique découlent de six piliers principaux, les bases du modèle financier islamique, ils s'agissent du partage des pertes et des profits, de la présence d'un actif sous-jacent, d'interdiction de l'intérêt (ribâ), interdiction d'incertitude (Gharar), interdiction de la spéculation (Maysir), et interdiction des investissements illicites. Ces principes font de la finance islamique une théorie bien distincte de la finance conventionnelle.

#### **3.1 Le partage des pertes et des profits :**

Le partage des pertes et des profits fait partie des principes de base des affaires islamiques, un système qui permet le partage équitable des gains et des risques entre les investisseurs et les entrepreneurs en se fixant une proportion à la signature du contrat, c'est pourquoi la finance islamique apparaît comme semblable au financement capital-risque, dans ces conditions les clients de ces banques relèvent d'une sorte d'actionnariat.

#### **3.2 La présence d'un actif sous-jacent :**

L'autre principe de base des affaires islamiques est le suivant : les opérations de financement doivent nécessairement être liées à un actif sous-jacent, alors que dans le système financier conventionnel, les banques et institutions financières utilisent l'argent comme un moyen d'échange qui permet de créer de la valeur, la finance islamique considère que l'argent ne peut pas constituer l'objet d'un échange, l'argent est uniquement un moyen d'échange puisqu'une unité d'argent a exactement la même valeur qu'une autre unité d'argent, il n'est donc pas possible de générer des bénéfices en échangeant cet argent, par conséquent toute transaction financière se doit d'être adossée à un actif sous-jacent non liquide, qui peut être matériel ou pas.

## CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

### 3.3 Interdiction de l'intérêt (riba) :

Le mot « Riba » provient du verbe arabe « Raba » qui signifie augmenter et faire accroître une chose à partir d'elle-même<sup>7</sup>, les musulmans le définissent comme (tout avantage ou surplus perçu sans aucune contrepartie acceptable et légitime du point de vue du droit musulman). L'interdiction de la pratique de l'intérêt est clairement évoquée à plusieurs reprises dans le coran par les versets suivants :

- **Verset 275 et 276, Sourate AL BAKARA :**

« Ceux qui mangent (pratiquent) de l'intérêt usuraire ne se tiennent au jour du jugement dernier que le toucher de Satan a bouleversé ». Cela parce qu'ils disent : « Le commerce est tout à fait comme l'intérêt », alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt. Celui donc qui cesse dès que lui est venue une exhortation de son seigneur peut conserver ce qu'il a acquis auparavant, et son affaire dépend d'Allah. Mais quiconque récidive... alors les voilà, les gens du feu, ils y demeureront éternellement ». « Allah anéantit l'intérêt usuraire et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas le mécréant pécheur ».

- **Verset 130, Sourate DE LA FAMILLE D'IMRAN :**

« Ô les croyants ! Ne pratiquez pas l'usure en multipliant démesurément votre capital. Et craignez Allah afin que vous réussissiez! ».

### 3.4 Interdiction de l'incertitude (Gharar) :

Le Gharar constitue la deuxième grande interdiction observée en finance islamique, qui interdit explicitement toute transaction induisant un risque excessif dû à l'incertitude, il peut être défini comme « la vente à caractère aléatoire d'éléments probables dont la nature incertaine et risquée l'apparente aux jeux du hasard<sup>8</sup> ». La finance islamique est dans tous les cas rattachée à l'économie réelle où toutes les transactions financières doivent être adossées à des actifs réels, en droit musulman les contrats contenant des éléments d'incertitude sont réputés nuls, le concept Gharar recouvre l'existence d'une incertitude ou d'un imprévu dans un contrat d'échange ou du commerce<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> El-Gamal M.A. (2010), "Finance islamique : Aspects légaux, économiques et pratiques", (J. Havelaers, Trad.) Bruxelles : De Boeck. (Œuvre originale publiée en 2006), p. 77.

<sup>8</sup> El-Gammal, M.A., op. cit., p.87.

<sup>9</sup> Bonkacem A. (2014), " L'image de la finance islamique auprès des parties prenantes en Algérie : mesure et analyse des points de vue ", Université Abou BekrBelkaid Tlemcen, p. 20.

# CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

## **3.5 Interdiction de la spéculation (Maysir) :**

La spéculation constitue une opération risquée consistant à jouer sur des anticipations de fluctuations des cours d'un marché, en vue d'atteindre un objectif de profit. Certains produits issus de la finance conventionnelle sont bannis car ils comportent des éléments de Maysir telle que l'assurance et les contrats de type « future » et les options sont également interdits puisque leurs résultat dépend de facteurs liés a du hasard (taux de change, survenance d'un évènement, etc...).

## **3.6 Interdiction des investissements illicites :**

La finance islamique se doit d'être socialement responsable, pour ce faire il convient de définir les activités qui sont «Haram» (illégales) et «Halal» (légales). La charia exige que tout musulman ne puisse traiter des biens jugés illicites ou haram tel que l'alcool, l'armement, les jeux du hasard.

## **Section 2 : Généralités sur les banques islamiques.**

La conception de la banque islamique recouvre une logique qui s'intègre dans celle de l'économie islamique en général et la finance islamique dont les principes sont inspirés de la Charia de l'Islam.

### **1 Définition:**

Une banque est considérée comme islamique si toutes ses activités sont conformes à la charia. Pour cela un comité de charia existe au sein de la banque pour étudier la conformité de ses activités et ses produits bancaires à la loi islamiques.

Une banque islamique peut être définie comme « une institution qui reçoit des dépôts et mène toutes les activités bancaires à l'exception de l'opération de prêt et l'emprunt à intérêt. Elle joue le rôle d'un manager d'investissement vis-à-vis des déposants dont les fonds appartiennent à la catégorie des dépôts d'investissement. La banque islamique partage ses gains nets avec ses déposants au prorata de la date et du moment de chaque dépôt. Les déposants doivent être informés en amont de la formule de partage des profits avec la banque»<sup>10</sup>. La banque islamique diffère d'une banque conventionnelle, car c'est une banque à références religieuse, participative et solidaire.

---

<sup>10</sup> Mabid A.A. Munawar I. (2001), "Banques islamiques : réponses à des questions fréquemment posées ", document périodique n°4, institut de recherche et de formation-banque islamique de développement, p.25.

## CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

D'abord religieuse, puisque les règles de fonctionnement sont basées sur les préceptes islamiques qui fournissent les principes sous-jacents à la pratique de la finance islamique, c'est ensuite une banque participative, à travers les instruments financiers qu'elle offre à ses clients sous forme de partenariat réel, et une banque à caractère solidaire, enfin c'est une banque où le taux d'intérêt est prohibé. La banque islamique est considérée comme une banque de détail à l'origine, elle offre à ce titre de nombreux services de conseil et d'accompagnement en gestion à sa clientèle afin d'assurer une activité économique saine et profitable. On peut citer de ses services :

- Les prêts personnels, ne sont tolérés que dans la mesure où ils constituent des microcrédits ne comportant pas d'intérêts, mais une rémunération des frais bancaires indépendante de la durée et du montant du prêt. Le gain retiré de ce crédit doit être soumis à la sadaqua.
- Des produits de placements (sukuks).
- Les dépôts des particuliers, sont considérés comme des prêts garantis à la banque.
- L'offre des cartes de crédit.

### 2 Les objectifs des banques islamiques

Les objectifs des banques islamiques sont multiples, Premièrement les banques islamiques cherchent à développer et promouvoir l'application des principes islamiques dans le secteur financier en :

- Instaurant des principes islamiques dans leurs opérations ;
- Offrant à l'argent ses deux dimensions économique et sociale ;
- Privilégiant le principe d'association aux risques.

Deuxièmement, les banques islamiques cherchent à contribuer au développement Économique et social en :

- Assurant une solidarité entre bailleurs de fonds et investisseurs, à travers la formule participative ;
- Mobilisant les ressources financières thésaurisées à cause de la pratique de l'intérêt ;
- Proposant des modes de financements adéquats et attrayants.
- Contribuant à la redistribution des revenus par la mobilisation des fonds de la zakat ;
- Finançant des associations caritatives.

## CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

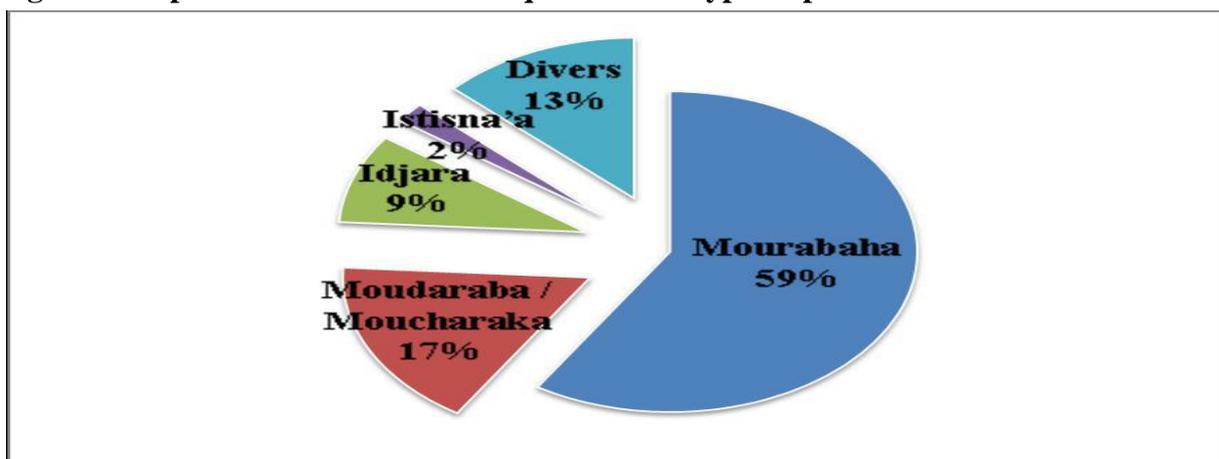
Un **troisième objectif** important des banques islamiques consiste en l'allocation optimale des ressources financières, qui sont par définition rares, et une distribution équitable des revenus entre les différents intervenants lors d'une opération de financement d'un projet : Banque, déposants et entrepreneurs. Cette notion d'équité se base essentiellement sur la mise en place du système des trois P (La participation aux pertes et aux profits) qui établit une relation directe entre le rendement de la banque et les résultats réalisés par les projets qu'elle finance. L'intermédiation selon l'économie islamique et les objectifs sus cités distinguent les banques islamiques du système des banques conventionnelles par des spécificités qui les caractérisent au premier degré.

### Section 3 : Les produits financiers islamiques.

Les produits financiers islamiques ont vécu une augmentation durant ces trente dernières années, et les principes islamiques ont été appliqués dans la plupart des domaines financiers. Même si la plupart des produits financiers islamiques s'appuient sur des mécanismes financiers élémentaires propres à la Finance Islamique, ils ont la capacité de répondre aux mêmes besoins que les instruments financiers traditionnels. Les instruments de la finance islamique sont multiples, mais nous allons évoquer seulement ceux qui sont le plus couramment utilisés.

Ceux qui ont joué un rôle prépondérant dans l'évolution croissante de la Finance Islamique. A savoir, les instruments « participatifs » tel que la Moucharaka, la Moudaraba, la Mourabaha, et les instruments « de financement » tel l'Idjara, Salam, et l'Istisnaa.

**Figure 1: Répartition des actifs islamiques selon le type de produit**

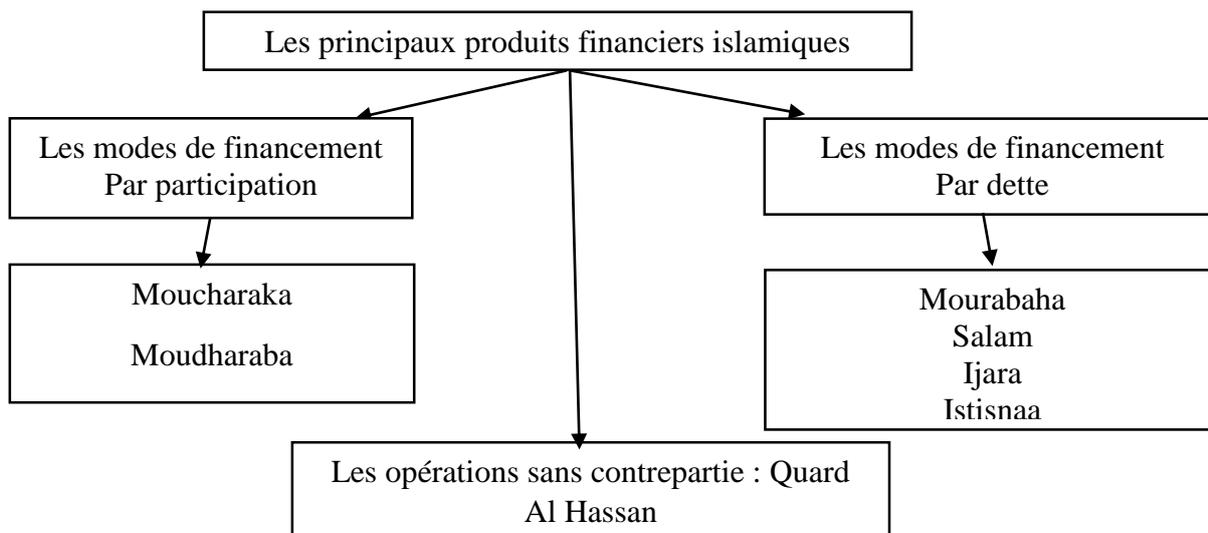


Source : Jouini E. Pastré O. (2008), "Enjeux et opportunités du développement de la finance islamique pour la place de paris", p.30.

## CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

Ce graphique montre que la mourabaha est l'instrument privilégié par les acteurs, elle représente 59% des activités financières islamiques, alors que la Moudaraba et la Moucharaka ne représentent que 17% du totale. Ces pourcentages peuvent être expliqués par la présence d'une préférence des instruments de financements par rapport aux techniques de financement participatives chez les acteurs. Le restes des actifs islamiques ne représente que près de 15% du totale des actifs.

**Figure 2: Schéma des produits financiers islamiques**



**Source : Geniève cause-broquet, la finance islamique, 2<sup>me</sup> édition. RB édition p.50.**

### 1 Les financements participatifs:

#### 1.1 Le contrat de moucharaka :

La « Moucharaka » est un mot d'origine arabe qui signifie littéralement le partage, ou (chirka ou charika en arabe) qui signifie association ou société<sup>11</sup>. Dans le contexte des affaires et du commerce on peut la définir comme un contrat par lequel deux parties ou plus souscrivent au capital d'une nouvelle société pour la réalisation d'un projet d'un projet spécifique, et dans lequel tous les partenaires se partagent les profits ou les pertes de la joint-venture. C'est donc un contrat islamique qui a été approuvé en 1979<sup>12</sup>, lors de la conférence des banques islamiques tenue à Dubaï. Ce mode financement peut être utilisé pour financer les immobilisations, le besoin de fond de roulement, et les projets dont l'activité peut être aussi bien industrielle que commerciale.

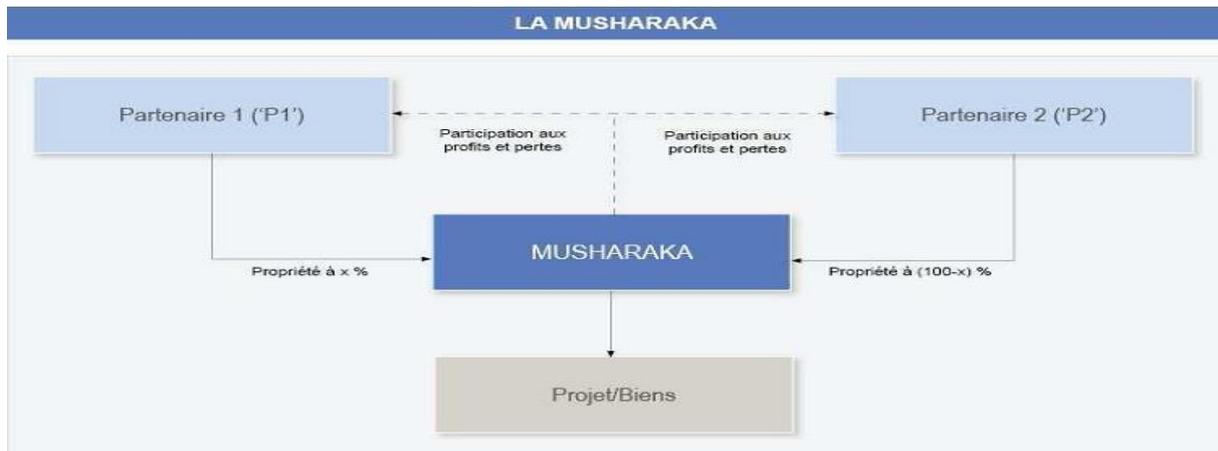
<sup>11</sup> Dhafer S. (2011), "la finance islamique à l'heure de la mondialisation", p.73.

<sup>12</sup> Hij S. Abd Jabbar F.(2009), "Sharia-compliant financial instruments: principles and practice, Company Lawyer".

## CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

Ce type de contrat est très avantageux pour les deux parties, d'une part pour la banque parce qu'il lui permet de placer sa liquidité à long terme et de générer des revenus non négligeables, mais aussi pour les entreprises car ce contrat est très approprié pour les projets d'expansion de leurs activités en ne les obligeant pas à disposer de garantie pour le financement.

**Figure 3: Schéma du contrat moucharaka**



Source : Sharia-finance.lu

### 1.2 Le contrat de moudharaba :

Ce type de contrat « moudharaba » signifie littéralement prise de risque en arabe, c'est un contrat d'association dit de fiducie entre le financier et le travailleur<sup>13</sup>. Autrement dit, il s'agit d'un partenariat d'investissement où la banque joue le rôle de l'investisseur (Rab el Mal), en s'engageant à financer intégralement le projet.

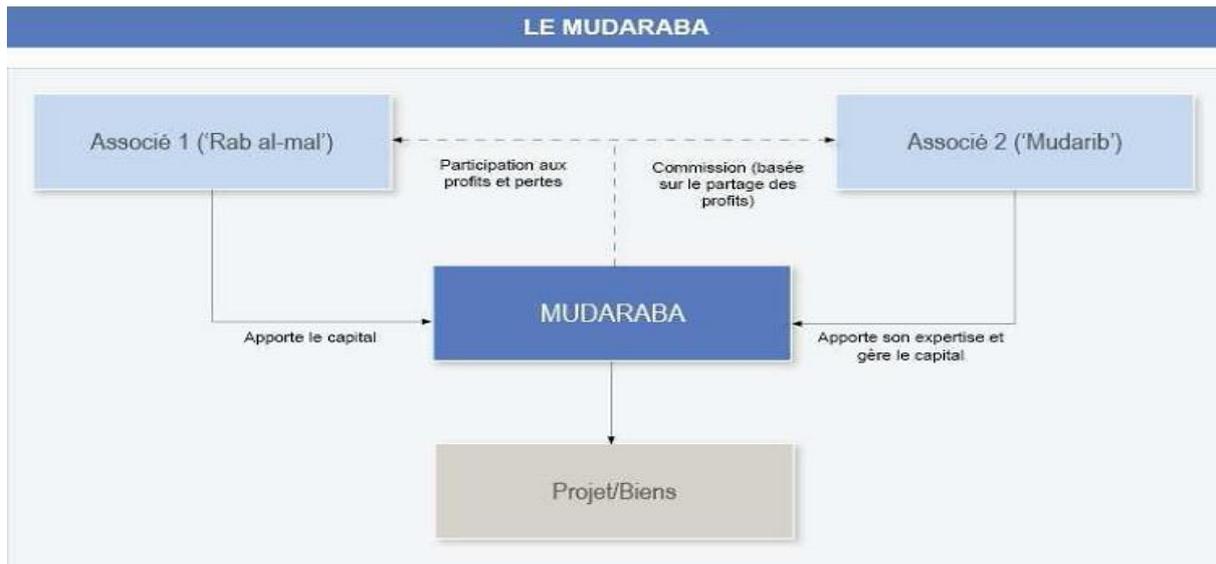
En contrepartie l'entrepreneur (Moudarib) doit assurer la gestion du projet. La rémunération est fondée sur une clé de répartition fixée au préalable sous forme de pourcentage de bénéfices de l'entrepreneur. Les pertes éventuelles doivent être supportées par le seul bailleur de capitaux. Compte tenu du risque élevé de ce genre de financement, la banque islamique est très rigoureuse pour la sélection aussi bien des clients que les projets qui doivent être fiables et justifiés d'une rentabilité suffisante. Elle recourt à des études préalables et demande des rapports périodiques pour suivre le bon fonctionnement du projet. La pratique montre que ces contrats ne sont utilisés que pour des projets à court terme : telle que l'acquisition de matières premières, opérations d'import-export.<sup>14</sup>

<sup>13</sup> Dhafer S., op. Cit., p.74.

<sup>14</sup> Malika K. (2005), " Une banque islamique : la banque islamique", Edition Dar-al-kotob Al-Ilmiyah, Lubnan, p.111.

# CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

**Figure 4 : Schéma du contrat moudharaba**



Source : Sharia-finance.lu

## 2 Les financements Achat et Ventes (commerciales) :

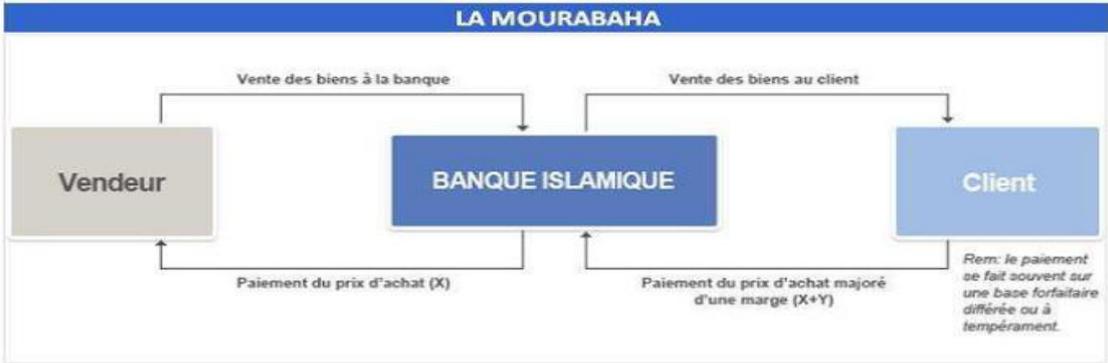
### 2.1 Le contrat de mourabaha :

Le mot « mourabaha » vient du mot arabe ribh qui signifie gain ou bénéfice, il s'agit d'un contrat d'achat ou de revente avec une marge bénéficiaire convenue à l'avance, la banque va acheter à un fournisseur un bien corporel à la demande de son client. Le bien est revendu au client à un prix égal au coût d'achat plus une marge (ribh). Le remboursement peut s'effectuer en une fois ou selon un échéancier fixe lors de la conclusion du contrat.<sup>15</sup> Ce contrat ressemble beaucoup à un prêt ordinaire avec intérêt. Toute fois la différence majeure entre ces deux contrats réside dans le fait que dans le premier la marge est fixée en amont et elle ne varie pas avec le délai de paiement, ce qui n'est pas sans conséquence puisque la banque en cas d'un retard de paiement ne peut faire payer au client des intérêts de retard.

<sup>15</sup> Dhafer S. op. Cit., p.77.

# CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

**Figure 5: Schéma du contrat mourabaha**



Source : Sharia-finance.lu

## 2.2 Salam :

Le Salam est un prêt avancé pour acquérir une marchandise bien spécifiée que le vendeur a la responsabilité de livrer après un certain délai.<sup>16</sup> Autrement dit c'est un contrat de vente avec une livraison différée et paiement comptant, la banque intervient comme acheteur d'une marchandise, elle lui sera livrée à terme pour son client, ce genre de contrat est un contrat à court terme utilisé dans tous les secteurs de l'activité marchande.

**Figure 6: Schéma du contrat Salam**



Source : Sharia-finance.lu

<sup>16</sup> Djaber A.D. (1987), "La voie du musulman", Edition ASLTM, France, p.399.

# CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

## 2.3 Contrat Ijara :

Le contrat Ijara se rapproche beaucoup du crédit-bail, dans la mesure où il fait intervenir trois agents : la banque, le locataire du bien et son fournisseur. C'est le contrat pour lequel la banque acquiert un actif et le transfère ensuite à son client par le biais d'un contrat qui prévoit des paiements mensuels composés d'un élément locatif et un élément de propriété, reproduisant ainsi la table d'amortissement. Toute fois ce contrat est plus risqué pour la banque islamique que celui de crédit-bail pour la banque conventionnelle. Dans ce contrat la banque islamique supporte tous les risques de propriété sans pouvoir imposer des clauses dans le contrat pour se déresponsabiliser de l'état de son bien et de son entretien. Ainsi lorsque le bien est rendu inapproprié à l'usage le locataire peut résilier le contrat contrairement au crédit-bail où il sera obligé de verser le montant du loyer.

**Figure 7: Schéma du contrat Ijara**



**Source : Herbert Smith Herbert Smith (2009), Le guide de la finance islamique**

## 2.4 Contrat istisnaa :

L'istisnaa est un contrat d'entreprise par lequel la banque s'engage à réaliser pour son client un ouvrage (construction de biens immobiliers ou fabrication de biens meublés) moyennant une rémunération incluant le prix de revient de l'ouvrage et d'une marge bénéficiaire<sup>17</sup>. Autrement dit l'Istisnaa est un moyen de financement progressif, c'est un contrat de fabrication (ou de construction) au terme duquel le participant (vendeur) accepte de fournir à l'acheteur dans un certain délai et à un prix convenu des biens spécifiés après leurs fabrication conformément au cahier des charges. En effet le vendeur s'engage à fournir dans un délai précis et à un prix préalablement convenu, le bien selon les conditions émises lors de l'élaboration du cahier de charges. En contrepartie l'acheteur s'engage à payer le vendeur en fonction de l'avancée des travaux.

<sup>17</sup> Draou A. "(2011), "l'essor de la finance islamique : enjeux et opportunités- cas : la Banque Al Baraka d'Algérie", Edition Université d'ORAN Es Sénia, Ecole Doctorale d'Economie et Management, p. 209.

# CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

## 2.5 Contrat Qard al hassan (bienfaisance) :

Est un prêt sans intérêt utilisé pour combler les déficits de financement à court terme, ce produit facile à administrer par la banque et conçu pour les gens dans le besoin, est le seul type de prêt qui existe dans la finance islamique.

## Section 4 : L'importance de la finance islamique dans l'économie mondiale.

La finance islamique a considérablement progressé au cours de ces dernières décennies, elle a acquis une dimension systémique couvrant plusieurs pays au Moyen-Orient, Europe occidentale, Afrique, Asie et Amérique du Nord à travers un réseau de plus de 550 banques et une gamme de produits comprenant la banque, le crédit-bail, l'immobilier avec plusieurs instruments (Ijara, moucharaka et mourabaha), l'émission d'obligations (sukuks), les marchés boursiers, les fonds d'investissement, les assurances (takaful) et la micro finance.

## 1 Développement de la finance islamique :

### 1.1 Dans le monde musulman :

La finance islamique est apparue dans les pays musulmans dans le souci d'adopter un mode de financement qui se base sur l'interdiction (Riba), cette finance a connu un développement continu dans plusieurs régions du monde tel que :

- **Le Pakistan :**

L'islamisation du secteur financier pakistanais a eu lieu en 1977 et durant cette période la charia a été introduite comme loi officielle du pays, et 1984 la banque centrale pakistanaise impose une période de transition de deux ans, pendant laquelle toutes les institutions financières se devaient adapter toutes leurs activités avec les principes financiers islamiques<sup>18</sup>. Les banques classiques au Pakistan ont intégré des opérations financières islamiques en créant un réseau de succursales, réalisant le vif attrait des clients pour une finance étiquetée et religieuse<sup>19</sup>.

- **L'Iran :**

L'islamisation du système bancaire en Iran a connu le même succès qu'en Pakistan, sauf que l'islamisation officielle a pris place dans un contexte révolutionnaire, et comme seconde différence l'Iran a opté pour un passage immédiat d'un système conventionnel à un système bancaire islamique.<sup>20</sup>

---

<sup>18</sup> Karich I. (2007), " le système financier islamique principes, règles et méthodes", Edition grand Alger livres, p.81.

<sup>19</sup> Ruimy M. (2008), " la finance islamique", Edition FR, France, p.43.

<sup>20</sup> Karich I., op. Cit., p.82.

## CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

- **Les pays du Golfe :**

L'an 1975 a été marquée par un événement très important, c'est la création d'une banque islamique gouvernementale dénommée la Banque Islamique de Développement (BID) à Djeddah, elle a été créée par quatre pays membres fondateurs, et cette dernière a pour mission d'améliorer le développement économique et le progrès social dans les pays membres en suivant les préceptes de la loi islamique, la BID a joué également un rôle très intéressant dans le financement du commerce international, elle apporte aussi son assistance technique en matière de coordination des projets de développement<sup>21</sup>.

- **Les pays du Maghreb :**

Bien que le gisement de clientèle qui existe la finance islamique reste toujours faible dans ces pays, sauf que certaines banques islamiques du Golfe prennent l'initiative de pénétrer le marché bancaire de détail au Maghreb.

Au Maroc le concept de la banque islamique est en en train d'émerger très faiblement malgré le changement de la réglementation opéré par la Bank Al Maghreb (Banque centrale du Maroc) qui a été autorisé le 2007.<sup>22</sup>

La même année la Tunisie a autorisé la création d'une banque islamique la Zitouna Bank, durant cette même période la loi Tunisienne a autorisé la création en collaboration avec la BID, la première banque islamique pour le développement du commerce interarabe qui sera chargée de financer et de promouvoir le commerce entre les pays arabes et plus particulièrement entre les pays du Maghreb.<sup>23</sup>

En Algérie la finance islamique s'exerce depuis 1991 à travers la banque Al Baraka d'Algérie (banque à capitaux mixtes, détenue à 44% par des fonds publics plus précisément ceux de la banque publique de l'Agriculture et du développement rural (BADR) et à 56 % par des fonds privés du groupe saoudien Dallah Al Baraka).

---

<sup>21</sup> Saint-pro C. Rambaud T., op.Cit, p.35.

<sup>22</sup> Ruimy, M. op. Cit, p.51.

<sup>23</sup> Dhafer S. op. Cit, p.38.

# CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

## 1.2 Dans le monde non musulman :

Le grand succès réalisé par la finance islamique pratiquée dans le monde musulman intéresse de plus en plus le monde non musulman, qui veut à tout prix attirer une catégorie d'investisseurs, qui ont un gisement très important et désirant d'investir conformément à la charia, et parmi ces pays la grande Bretagne, la Suisse, la France, l'Allemagne et les états unis.

- **La Suisse :**

En 1986 une institution financière Dar Al MAAL Al islami est fondée en suisse dont le siège à Genève, et qui a pour objet de fournir des services bancaires commerciaux islamiques (dépôts, prêts, gestion de fonds de portefeuille).

- **Allemagne :**

En 1978 la première institution financière islamique est apparue en Europe, islam bank système International Holding qui s'est installé au Luxembourg, elle était la première a travaillé selon la théorie de (Moudharaba), et à partir de 1985 elle est devenue Islamic finance House Universel Holding(IFHUH).

- **La grande Bretagne :**

Londres est la première place financière islamique et également la plaque tournante des réflexions et discussions sur ce sujet, par conséquent la Grande Bretagne est le pays d'Europe le plus avancé et plus ouvert à une réelle implantation du système financier islamique<sup>24</sup>, une trentaine de pays active actuellement sur le marché de la finance islamique en Grande-Bretagne, et autres candidatures sont déposées. Il existe deux modèles possibles pour les banques islamiques au Royaume unis, le premier consiste à se revendiquer comme pleinement islamique, le second est considéré comme la vitrine Islamique d'organismes plus traditionnels.

- **La France :**

Avec près de 5 millions de musulmans vivant en France, et malgré cette population la France ne compte pas encore dans le monde de la finance Islamique, sauf quelques banques qui sont actives sur ce créneau telles que BNP Paribas créer en 2003, Islamic Banking unit en 2004, et une banque populaire a aussi annoncé en 2006 d'avoir participé au financement de la flotte d'une nouvelle compagnie aérienne koweitienne à coté de Kuwait Finance House, deuxième banque islamique mondiale.

---

<sup>24</sup> Karich I. op. Cit p.88.

## CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

- **Les états Unis :**

Les Etats Unis disposent d'un réel marché pour le développement des services financier islamique, grâce au nombre des musulmans qui dépasse les 6 millions dont la plupart ont un revenu très important, plusieurs institutions ont été lancées en réponse à cette forte demande (la riba Bank de L'American Finance House), qui est autorisée à opérer dans plus de 13 états américains, cette dernière propose des différents services de financement parmi lesquels le leasing immobilier, les voitures et les équipements médicaux.

### 2 Evolution des actifs financiers islamiques :

La finance islamique est considérée comme étant éthique et devrait atteindre 3700 milliards de dollars d'ici 2024, apprend-on d'une estimation faite par la Société islamique de financement du développement, déjà à la fin de 2019 la valeur globale de ces actifs gouvernés par les lois économiques de la religion musulmane atteignait 2875 milliards de dollars, dont 69% concentrés dans le cadre du secteur bancaire. Sur la période allant de 2012 à 2019, les actifs financiers islamiques ont bondi de 63,25%. Après les banques, les éléments qui comptent dans le secteur sont les obligations (titres d'emprunts) émises selon les règles islamiques.

Elles absorbent 16% du total des actifs, mais il existe une opportunité de croissance en matière de fonds d'investissement islamique. Ils ne pèsent que pour 5% de l'actif global de 140 milliards de dollars. Le secteur du takaful (assurance islamique) est le petit dernier, avec une part de 3% pour seulement 51 milliards de dollars d'actifs. A la fin de 2019, on retrouvait les activités de finance islamique dans une cinquantaine de pays particulièrement du Moyen-Orient et d'Afrique, où existe une régulation sur les produits financiers qui y sont conformes.<sup>25</sup>

**Figure 8: La croissance des actifs financiers islamiques (2006-2018)**



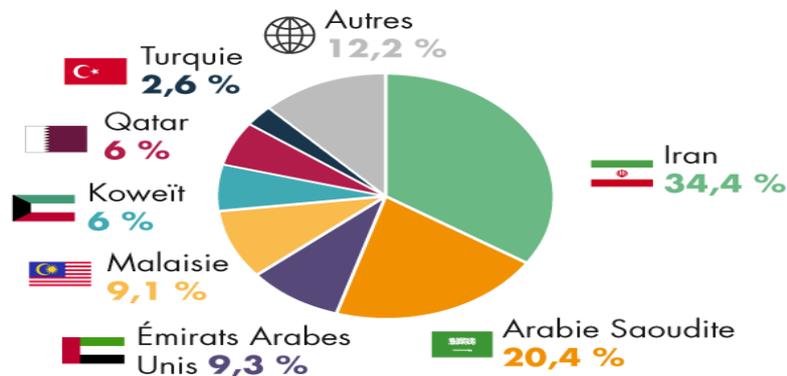
**Source : lafinancepourtous.com d'après E&Y, les échos, CIBE, The City UK, Innovation Islamic Liquidity Management**

<sup>25</sup> <https://www.agenceecofin.com/finance-islamique/0701-83938-la-finance-islamique-valorisee-a-3700-milliards-en-2024-une-opportunit-e-pour-l-afrique> .consulté le 16 mai 2021.

## CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

**Figure 9: répartition des actifs financiers islamiques par pays (2017)**

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES ACTIFS ISLAMIQUES  
EN %, EN 2017



Source : lafinancepourtous.com d'après Islamic Financial Services Industry Stability report 2008.

### 3 Essor de la finance islamique :

La crise financière de 2007 et la légitime remise en cause du fonctionnement du système financier conventionnel, ce qui a permis de mettre en lumière le système financier islamique et son mode de fonctionnement très différent. Il y a 40 ans, la finance islamique était encore inconnue du secteur financier international. Depuis les trois dernières décennies, elle s'est peu à peu développée et a connu une forte croissance, si bien qu'elle joue aujourd'hui, un rôle dynamique et prometteur au sein de la finance mondiale, conformes aux préceptes de la Charia, les premières banques interdisant la perception d'intérêts, apparurent dans les années 1950, de concert avec l'implantation des caisses rurales à Mit Ghamr et des caisses solidaires des pèlerins en Malaisie.

L'émergence des pétrodollars, au début des années 1970, conséquence de la guerre de Kippour, a favorisé la création de la Banque Islamique de Développement (BID), à Djeddah en 1975, un acte fondateur considéré comme le point de départ de ce système bancaire islamique, et vers la fin du 20ème siècle, la collecte progressive des épargnes dans les pays exportateurs de pétrole a coïncidé avec l'accélération de l'essor de la finance islamique. Ainsi, alors qu'en 1975, une seule banque islamique existait, plus de 400 guichets islamiques sont aujourd'hui disponibles, aussi bien dans les banques nationales qu'internationales. La finance islamique séduit en effet pas à pas le reste du monde l'un de ses objectifs actuel est de contribuer au développement de grands projets d'investissements immobiliers et de vastes projets d'infrastructures.

## CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

L'un des impacts majeurs de la finance islamique a été l'accès progressif au secteur bancaire de la population musulmane qui était la moins bancarisée du monde en raison de la non-conformité du système bancaire traditionnel avec les préceptes de la religion islamique. Une bancarisation qui continue à s'accélérer actuellement en Asie et en Europe. Selon les analystes, la crise financière de 2007 aurait été moins forte dans un régime de finance islamique dont le fondement est basé sur la finance participative via des contrats commerciaux bien spécifiques tels que la Moudharaba, un partenariat d'investissement, la Moucharaka, un contrat d'association et la Mourabaha, un financement pour l'acquisition de biens immobiliers. Ainsi, la finance islamique acquiert peu à peu une image rassurante celle d'une finance juste et transparente privilégiant l'épargne vertueuse.

### **4 Les perspectives de développement du financement islamique :**

Après une longue durée d'existence le système financier islamique a pris de l'importance, mais pour se maintenir et croître, il doit affronter les obstacles qui empêchent son bon fonctionnement, dans ce sens les banques elles-mêmes et les organismes professionnels participent au développement du système financier et à l'amélioration de son bon fonctionnement, dans un futur proche les banques islamiques vont continuer à se développer dans une situation dominée par les banques conventionnelles, et Pour maintenir leurs croissances et leur viabilité à long terme, elles doivent fournir d'avantage des efforts au niveau de l'organisation et de formation de cadres compétents, un grand effort de recherche doit être effectué au niveau de l'élaboration de nouveaux instruments financiers, susceptibles de maximiser les profits. D'autre part, l'environnement économique subit des transformations continues, seules les banques qui s'adaptent à cette évolution subsisteront. Dans cette perspective, les banques doivent identifier continuellement les domaines appropriés pour chaque forme d'investissement. Dans une perspective à long terme, on pourrait s'attendre à une augmentation des activités des institutions financières islamiques au niveau national et international.<sup>26</sup>

---

<sup>26</sup> Ramdane N. (2014), "La finance islamique ; fondements théoriques et réalité ", Edition université de Bejaia, p.79.

## CHAPITRE I : Aspects théoriques de la finance islamique

### **Conclusion**

La finance islamique accomplit les mêmes fonctions que la finance conventionnelle, sauf que les produits et services offerts par les banques islamiques diffèrent de ceux proposés par les banques classiques, puisque les banques islamiques exécutent leurs activités conformément à la charia et aux lois islamiques. D'une manière générale la banque islamique est synonyme de banque sans intérêt, elle exclut la spéculation, l'investissement dans des actifs intangibles, et exige le partage des pertes et profits entre le créancier et le débiteur.

Au niveau mondial, le poids de la finance islamique reste relativement faible, les actifs bancaires islamiques représentent seulement 1% de la finance mondiale, malgré la forte croissance et le succès de cette dernière.

**CHAPITRE II**  
**LE FINANCEMENT**  
**ISLAMIQUE EN ALGERIE**

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

### **Introduction**

Le secteur bancaire joue un rôle très important dans le développement de l'économie algérienne. En dépit de la religion musulmane dominante en Algérie, la corrélation entre les croyances religieuses et les pratiques bancaires reste encore faible. Le secteur bancaire et financier algérien a connu plusieurs changements au niveau des produits et services, comme la création de nouveaux types de crédits, tels que le leasing, les crédits hypothécaires et les crédits sans intérêts. Ces crédits sont octroyés par des nouvelles banques installées en Algérie à partir des années quatre-vingt-dix, considérées comme des banques islamiques.

Après avoir éclairci l'aspect général de la finance islamique dans le chapitre précédent, ce deuxième chapitre analyse l'essor du financement islamique en Algérie. L'objectif principal de ce chapitre est d'exposer la pratique des banques islamiques en Algérie et les risques auxquels ces dernières sont exposées ainsi que la part des actifs islamiques dans l'économie algérienne.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

### **Section 1 : Les institutions financières qui pratiquent la finance islamique en Algérie et les services qu'elles proposent.**

En Algérie, la finance islamique est apparue avec la création de la première banque islamique en 1991 appelée Al BARAKA Banque, puis une deuxième banque en 2006 appelée AL SALAM Banque. En 2010 il y a eu un changement de la loi bancaire, permettant aux banques conventionnelles de commercialiser les produits bancaires islamiques, et cela revient à la conjoncture défavorable de l'économie algérienne à cause des fluctuations des prix des hydrocarbures.

#### **1 Les institutions islamiques en Algérie :**

L'Algérie dispose pour le moment de deux banques conformes à la charia, qui commercialisent à 100% des produits islamiques à savoir : Al Baraka Bank et Al Salam Bank.

##### **1.1 Al Baraka Banque :**

La Banque Al Baraka d'Algérie est le premier établissement bancaire à capitaux mixtes (publics et privés), et la première à investir le champ de la finance islamique en Algérie. Créée le 20 mai 1991, la Banque a entamé ses activités bancaires proprement dites durant le mois de septembre 1991.

Ses actionnaires sont la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (Algérie) et le Groupe ABG, elle est habilitée à effectuer toutes les opérations bancaires, de financement et d'investissement, en conformité avec les principes de la charia islamique.<sup>27</sup> Son capital social lors de sa création, était 500 millions de dinars dont 44% appartient à la BADR et 56% au groupe Al Baraka. Depuis 2001, la banque a intégré dans son champ d'activité des crédits destinés aux particuliers à savoir les crédits à la consommation pour les équipements des ménages et les biens immobiliers, en 2009 la banque Al Baraka a procédé à l'augmentation de son capital sociale, ce qui lui permet de renforcer sa capacité d'intervention sur le marché et de participer davantage au développement de l'économie Algérienne.

##### **1.2 Al Salam Banque :**

Al Salam Bank est une banque affiliée à Al Salam Banque de Bahreïn, elle est plus récente que celle d'Al Baraka, elle ne remonte qu'en octobre 2006, mais n'a commencée qu'en 2008.

---

<sup>27</sup> [http://www.albaraka-bank.com/fr/index.php?option=com\\_content&task=view&id=226&Itemid=35](http://www.albaraka-bank.com/fr/index.php?option=com_content&task=view&id=226&Itemid=35) consulté le 25 mai 2021.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

La banque exerce ses activités en conformité avec la stratégie de du rythme des exigences du développement économique dans toutes les installations vitales en Algérie ;

Les services proposés par la banque Al Salam s'adressent aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises. Al-Salam Bank offre une large variété de services comme : les comptes d'épargne, financement immobilier (en vue de l'acquisition d'un logement neuf, rénové ou de la construction ou de l'aménagement d'un bien), dépôts participatifs, certificats d'investissement, coffres de sûreté, services bancaires par téléphone, via Internet, via SMS et via le bureau de contact clientèle.<sup>28</sup>

### **2 Les services offerts par les banques islamiques en Algérie :**

A l'instar de l'ensemble des institutions bancaires, les banques islamiques Algériennes offrent toutes une gamme des services qui répondent aux besoins des particuliers et des entreprises.

#### **2.1 Les comptes des dépôts :**

Les dépôts constituent une ressource financière importante pour les institutions bancaires. Afin de les mobiliser, les banques islamiques proposent à leurs clients différents types de comptes.

#### **2.2 Les comptes courants :**

Il s'agit d'une catégorie de comptes non rémunérés qui logent des fonds retirables à première demande par leurs titulaires. Ces comptes sont quasiment identiques à ceux des banques conventionnelles.

Les droits et obligations respectives du déposant de la banque sont les suivants :

##### **➤ La banque :**

- Ne verse aucune rémunération ;
- Utilise les fonds selon son gré ;
- Exige un solde toujours positif ;
- Jouit des fonds retirés du placement des fonds déposés, en contrepartie assume les pertes éventuelles.

---

<sup>28</sup> <https://ribh.wordpress.com/2009/05/05/al-salam-algerie> consulté le 25 mai 2021.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

### ➤ **Le client :**

- Peut retirer son argent à tout moment ;
- S'assuré du pouvoir récupérer le montant déposé ;
- Ne reçoit aucune rémunération mais la banque ne prélève pas de frais de gestion.

Les dépôts effectués sur ce compte sont mobilisables à vue par chèque, transférable par un virement bancaire.

### **2.3 Les comptes d'épargne :**

Ce sont des comptes de dépôt à terme, basés sur le principe de la participation, l'objectif de ces comptes est d'inciter les gens à épargner. Les comptes d'épargne sont des comptes à vue, les particuliers bénéficient d'une rémunération variable dépendante des profits réalisés par la banque islamique. Les capitaux ne sont pas garantis mais les titulaires des comptes ont le droit de retirer leurs fonds d'une manière régulière.<sup>29</sup>

### **2.4 Les comptes d'investissement :**

Appelés aussi comptes de partage des pertes et profits, les comptes d'investissement sont des comptes à terme dont les fonds sont destinés à être investis, selon le principe de Moudharaba, par la banque dans ses opérations de financement. Leurs capitaux ne sont pas garantis et ils bénéficient d'une rémunération variable.

## **Section 2 : Les obstacles qui freinent les banques islamiques en Algérie.**

Bien que la forte croissance et le succès de la finance islamique, elle doit faire face à plusieurs difficultés qui entravent son développement. Elle rencontre donc des obstacles de toutes natures tel que le problème d'image, le manque de transparence, le handicap des besoins de liquidités, les problèmes institutionnels et opérationnels. La finance islamique doit traiter tous ces problèmes en trouvant les solutions adéquates et au même temps, elle doit suivre des stratégies à l'échelle internationale comme à l'échelle nationale pour maintenir sa place sur la scène mondiale et faire à la concurrence ardente de la finance traditionnelle.

---

<sup>29</sup> Ruimy M. op. Cit, p.83.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

### 1 Le problème d'image:

Le premier obstacle rencontré par les banques islamiques en Algérie est le problème d'image qui est dû au fait que :

- De diverses parties ont une mauvaise perception des banques islamiques qu'elles accusent de déguiser les produits conventionnels en produits islamiques, cette perception est entretenue par les recours abusifs des banques islamiques au benchmark<sup>30</sup> de leurs produits avec les produits conventionnels.
- les diverses réactions suscitées quant à l'émergence des institutions financières islamiques : pour quelques-uns la finance islamique repose sur une opération de marketing qui consiste à faire vendre des produits financiers conventionnels un peu modifiés afin de les présenter comme étant conformes à la Charia.
- Plusieurs rumeurs circulent autour des banques islamiques sur le financement du terrorisme d'une part et le blanchiment d'argent d'autre part. A titre d'exemple l'affaire scandaleuse<sup>31</sup> de la BCCI (Bank of Crédit and Commerce International).

### 2 Manque de transparence:

En réalité, on connaît encore relativement mal l'industrie financière islamique et il est toujours très difficile de chiffrer avec précision ce phénomène à cause du manque d'informations au niveau sectoriel. D'ailleurs ce manque va entraîner de nombreux problèmes auxquels sont confrontées les institutions financières islamiques.

La collecte de données sur l'ensemble de l'industrie est caractérisée par la rareté des données publiées (certaines institutions ne révélant que peu ou pas d'informations sur leurs activités).

### 3 Des problèmes opérationnels :

#### 3.1 Manque de popularité des instruments basée sur le principe de 3P :

Manque de popularité des instruments basés sur le partage des profits est parmi les problèmes rencontrés par les banques islamiques, en effet en deux parties : celles qui sont basées sur le partage des pertes et des profits (Moudaraba et Moucharaka) et celles basées sur l'opération achats/ventes (Ijara et Mourabaha)<sup>32</sup>.

---

<sup>30</sup> Est une technique de marketing ou de gestion de la qualité qui consiste à étudier et analyser les techniques de gestion, les modes d'organisation des autres entreprises afin de s'en inspirer et d'en tirer le meilleur.

<sup>31</sup><https://www.lesechos.fr/2007/07/la-bcci-un-des-plus-grands-scandales-financiers-de-lhistoire-1075501> consulté le 02 juin 2021.

<sup>32</sup>Karich I., op. Cit., p.101.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

Le premier obstacle qui empêche le développement de ces instruments est lié aux risques et aux coûts transactionnels que ces derniers engendrent. De ce fait les banques islamiques tentent d'échapper aux risques dans leurs affaires par l'adoption des méthodes bancaires similaires à celles des banques conventionnelles autant que possible et c'est là où réside le problème. D'autre part, l'engagement dans n'importe quel projet exige des études et des évaluations techniques et financières qui doivent être effectuées par des analystes expérimentés. Alors les coûts relatifs à ces transactions sont dans la majorité des cas plus élevés que ceux liés à l'autre type de financement.

### **3.2 Le manque de liquidité :**

Les marchés de produits financiers islamiques sont encore assez peu profonds et liquides en comparaison avec leurs équivalents conventionnels, la faiblesse de leurs capitaux compromet leurs pouvoirs compétitifs en matière de financement de grands projets. Certaines subdivisions de ces marchés (comme le marché monétaire) sont peu ou presque pas développés et la quasi-absence de marchés secondaires sur certains segments (comme le marché des sukus) freine leurs développements. La gestion des liquidités s'avère également difficile tant en ce qui concerne le placement de la trésorerie excédentaire qu'en ce qui concerne le réapprovisionnement en cas de rupture de liquidité. Lorsqu'il y a un surplus de liquidité, la banque ne dispose pas de moyens permettant de faire fructifier ses fonds à cause de l'interdiction de la pratique de l'intérêt. Il en résulte un manque à gagner par rapport aux banques conventionnelles. En cas de rupture de liquidités, elle ne peut se réapprovisionner d'urgence comme le font les banques traditionnelles, soit auprès de la banque centrale, soit auprès d'autres établissements financiers cela est dû aussi à la prohibition de l'intérêt.

### **3.3 La concurrence :**

Le premier élément qui remet en question le futur des banques islamiques est que celles-ci, après de nombreuses années de monopole dans leurs domaines, elles doivent affronter aujourd'hui l'intérêt grandissant que portent les banques conventionnelles sur leurs marchés.<sup>33</sup> Et cela par la forte croissance des fenêtres islamiques au sein des banques classiques. D'autre part elles tentent par tous les moyens de créer des fonds d'investissement fonctionnant selon les préceptes islamique. La concurrence de grandes banques multinationales peut également menacer l'avenir des banques islamiques.

---

<sup>33</sup>Karich I., op. Cit., p.103.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

### 3.4 Manque du personnel qualifié :

L'insuffisance du capital humain est à ce jour un des principaux freins de la finance islamique en Algérie. L'industrie financière dans son ensemble repose sur des ressources humaines qui doivent être armées d'un savoir-faire spécifique en plus des connaissances en matière financière. Selon des experts en finance islamique, il faut environ 15 ans pour former un spécialiste à la fois en droit Coranique et en finance.<sup>34</sup> La pénurie de personnels qualifiés a des répercussions sur le développement des activités commerciales de la banque mais également en ce qui concerne la mise en œuvre des systèmes de gestion approprié. Les systèmes d'information de gestion et les logiciels informatiques utilisés par les banques conventionnelles ne sont pas adaptés aux activités variées de la banque islamique.

### 4 Les problèmes institutionnels (freins juridiques et fiscaux) :

Le système financier islamique à ses exigences, il nécessite également l'existence d'instances de contrôle d'une part et une réglementation spécifique d'autre part. La contrainte la plus forte est certainement l'absence d'un cadre réglementaire et légal adéquat, ce manque freine le développement de ce marché et n'attire pas de nouveaux entrants. Mais l'origine des difficultés réglementaires en matière de finance islamique réside également dans la faible connaissance des risques associés à ces produits. Plus encore que la rareté des informations disponibles. Les banques islamiques ont des rapports aux banques conventionnelles qui font que la fiscalité vigoureuse ne permette pas le développement des produits islamiques et la réglementation prudentielle pénalise ce type d'institutions. Sans parler du problème de refinancement auquel elles font face en l'absence de mécanismes interbancaires de refinancement appropriés.

### Section 3 : Les risques auxquels sont exposées les banques islamiques en Algérie.

La banque est souvent présentée comme un portefeuille de risques. Ainsi les produits offerts par les banques islamiques, vu leurs caractères spécifiques, présentent d'abord **des risques spécifiques**, c'est-à-dire des risques qu'on ne rencontre pas généralement dans la finance conventionnelle. « La gestion des risques doit être renforcée au niveau de ces institutions ».<sup>35</sup>

---

<sup>34</sup> Jouini I.Pastré O. (2008), "Enjeux et opportunités du développement de la finance islamique pour la place de paris" p.70.

<sup>35</sup> Souissa Y. (2005), "Aperçus sur les risques encourus par les banques islamiques», Tunisie, p. 1-3.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

Les risques encourus par les banques islamiques en Algérie sont divers et multiples, toutes les institutions financières doivent augmenter leurs surveillances, leurs contrôles et leurs gestions des risques. Nous définissons ci-dessous les risques encourus par les banques islamiques algériennes.<sup>36</sup>

### **1 Risques encourus par les banques islamiques :**

Les banques islamiques en Algérie sont exposées aux risques bancaires traditionnels similaires à leurs contreparties conventionnelles à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque du marché et le risque opérationnel<sup>37</sup>.

La banque islamique ne fait pas exception face à cette conception. De manière générale, le risque provient de l'impact adverse sur le résultat que pourrait avoir un événement ou une action interne ou externe à la banque. Cet impact adverse pourrait se présenter sous la forme d'un moindre profit, voire d'une perte, ou de contraintes entravant la banque dans la réalisation de ses objectifs. En plus des risques classiques, les banques islamiques font face à d'autres types de risques liés à la particularité des contrats de financement et d'investissement qu'elles pratiquent et à l'originalité des principes qu'elles doivent respecter<sup>38</sup>.

#### **1.1 Risque de taux de référence :**

Comme les banques islamiques ne pratiquent pas de taux d'intérêt, il semble qu'elles sont à l'abri des risques de marché liés à la fluctuation des taux d'intérêt. Toutefois, les variations des taux du marché présentent certains risques pour les gains des institutions financières islamiques. Les institutions financières utilisent un taux de référence pour déterminer le prix des différents instruments financiers. Ainsi, dans un contrat Mourabaha la marge du profit est déterminée par le rajout d'une prime de risque au taux de référence. La nature de l'actif à revenu fixe fait que la marge soit fixée pour la durée du contrat.

Par conséquent si le taux de référence varie, les taux de marges fixés dans les contrats Mourabaha ne peuvent pas faire l'objet d'ajustement. Les banques islamiques ont donc à faire face à des risques émanant des variations du taux d'intérêt.

#### **1.2 Le risque d'illiquidité :**

Le risque d'illiquidité provient des difficultés à mobiliser des fonds à coût raisonnable (emprunts) ou à vendre des actifs financiers. Le risque d'illiquidité émanant de ces deux sources est d'une importance particulière pour les banques islamiques.

---

<sup>36</sup> <http://www.ecofinanc.com//03/finance-islamique-le-salam-et-le-salam.html>. Consulté le 06 juin 2021.

<sup>37</sup> Dhafer S., op. Cit., p. 20-21.

<sup>38</sup> <http://wwwAlSalam-bank.com>. Consulté le 9 juin 2021.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

Sachant que les emprunts à intérêt sont prohibés par la Charia, les banques islamiques ne peuvent pas recourir à ce mécanisme pour se ressourcer, le cas échéant, en argent liquide. De même, la Charia n'autorise pas la vente d'une créance en dehors de sa valeur nominale. Par conséquent, il est exclu pour les institutions financières islamiques de s'alimenter en argent liquide en vendant des actifs financiers.

### **1.3 Le risque opérationnel :**

Etant des institutions de création récente, les banques islamiques encourent un risque opérationnel provenant essentiellement du manque de personnel qualifié capable de mener efficacement des opérations financières islamiques. Le caractère spécial<sup>39</sup> des banques islamiques fait que les logiciels informatiques disponibles sur le marché ne soient pas utiles pour les banques islamiques car ils sont conçus pour les banques traditionnelles. Cela ajoute un nouveau type de risques liés à l'utilisation de la technologie informationnelle au niveau des banques islamiques.

### **1.4 Le risque juridique :**

Sachant que les contrats financiers consacrés par les banques islamiques ont un caractère un peu spécifique, celles-ci encourent des risques liés à leurs documentations et leurs mises en application. En l'absence de formalisation de ces contrats pour les différents instruments financiers, les banques islamiques continuent de les concevoir en fonction de leurs appréhensions de la Charia, des lois nationales, de leurs besoins et leurs intérêts, ce manque de standardisation des contrats est l'absence du cadre juridique destiné à résoudre les problèmes liés à l'exécution de ces contrats.

### **1.5 Le risque fiduciaire :**

Le risque fiduciaire est défini comme un risque que les clients perdent confiance en leurs banques suite à la non-conformité des opérations bancaires avec les principes de la finance islamique ou bien à cause d'une mauvaise gestion des fonds. Ceci engendre généralement une dégradation de l'image de la banque et une perte de confiance de la part des titulaires des dépôts qui peuvent être amenés à retirer leurs dépôts.

---

<sup>39</sup> Article du journal LIBERTE, "LES 7 NOUVEAUTES DE LA BANQUE AGB", Djazairress, publié le 29 mai 2021, consulté le 9 juin 2021.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

### **1.6 Le risque commercial déplacé :**

La banque islamique est exposée également à un autre risque spécifique appelé le risque commercial déplacé, ce risque spécifique résulte de la gestion des comptes d'investissement participatifs. Les auditeurs l'ont identifié comme étant la probabilité que la banque ne soit pas capable de faire face à la concurrence des autres banques (conventionnelles ou islamiques) à cause d'un taux de rendement faible sur les comptes d'investissement islamiques.

### **1.7 Le risque de concentration :**

Le risque de concentration peut se définir comme l'exposition excessive à un secteur particulier, à une région géographique donnée, à un type d'activité bien spécifique, à un mode de financement déterminé... Cet investissement excessif peut engendrer des pertes significatives pour l'investisseur en cas de crise touchant le secteur en question, le marché ou la zone géographique choisie. Ce risque dans le cas des banques islamiques est spécifique dans la mesure où, pour l'instant, les emplois bancaires destinés à gérer les liquidités sont peu variés, aussi, les grandes entreprises admises pour le placement des investissements sont peu nombreuses à satisfaire les critères islamiques et au passif, le nombre de contreparties institutionnelles est peu élevé. Ces éléments laissent les banques islamiques dépendantes à de faibles emplois de leurs ressources.

### **1.8 Le risque d'investissement :**

Les banques islamiques, offrent un financement sous les principes du partage de profit et des risques avec ses déposants. A ce titre, le risque d'investissement dans les banques islamiques découle des choix de placement de la banque, puisqu'en investissant en capital la banque encourt le risque d'une perte de ses apports, perte qu'elle partage avec ses déposants<sup>40</sup>.

### **1.9 Le risque religieux ou de non-conformité :**

Les écoles de pensée musulmane se rejoignent dans l'interprétation de la plupart des textes religieux et dans la promulgation de la quasi-majorité des opinions juridiques. Cependant, il n'est pas exclu que certaines d'entre elles émettent un avis différent concernant un même questionnement juridique ou qu'elles produisent des décisions<sup>41</sup> Divergentes. Ces situations sont rares mais peuvent, quand elles se produisent, entraver par exemple le lancement d'un produit par une institution financière islamique<sup>42</sup>.

---

<sup>40</sup> Ruimy, M. op. Cit, p.132.

<sup>41</sup> Bendiab T. (2009), "LES RISQUES ET LA CRISE FINANCIÈRE", p. 6-10.

<sup>42</sup> Benlekhain N. (2014), "La Gouvernance de la Banque Islamique", Edition Université d'Oran, Ecole Doctorale d'Economie et Management, p. 33.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

### Section 4 : L'importance des actifs islamiques dans l'économie algérienne.

Les données disponibles indiquent que la part des banques islamiques dans le marché financier algérien est très faible en dépit d'une progression rapide au cours de ces dernières années. Les actifs bancaires de la finance islamique ne représente, encore en Algérie qu'environ 3,4 milliards de dollars et représentent moins de 1% de l'actif bancaire total.<sup>43</sup> L'objet de cette présente section est de présenter l'importance des actifs ainsi que la part des banques islamiques dans le marché bancaire en Algérie, et pour cela nous reviendrons sur quelques caractéristiques de ces dernières.

#### 1 Evolution des banques islamiques en Algérie.

##### 1.1 La Banque Al Baraka :

La banque a pour objet social les opérations de banque et d'investissement conformes à la charia. Ses activités doivent inclure la dimension sociale et solidaire. Sa part sur le marché : Le marché bancaire Algérien est divisé entre les banques publiques et privés respectivement 89%, 11%, ainsi la banque al baraka détient 15% du marché bancaire privé (dans 11%) et représente 1.8% du marché global en 2010. En 2016 la banque al baraka s'est positionnée ; comme le premier établissement bancaire de la place sur le marché islamique.<sup>44</sup>

En 2018 La deuxième place est attribuée à la banque Al Baraka dans le secteur privé comme une banque qui active avec un total actif estimé à 2,302 milliards de dollars US et un résultat net de 43,905 millions de dollars US, soit une augmentation de 42% par rapport au résultat de 2017.<sup>45</sup>

---

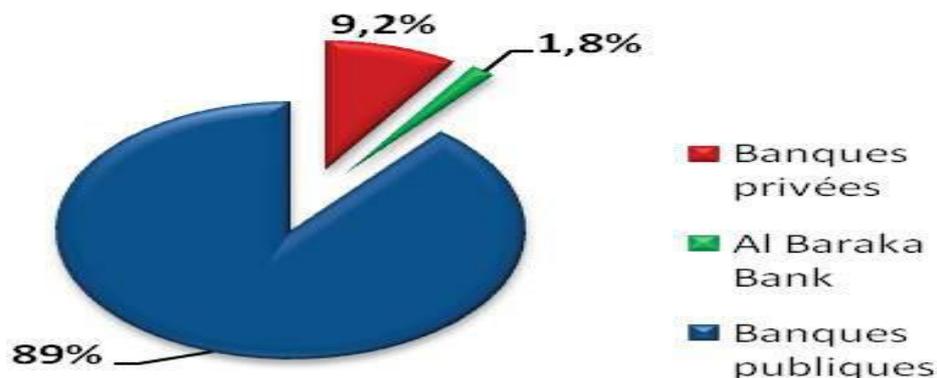
<sup>43</sup> <https://lapatrienews.dz/actifs-bancaires-de-la-finance-islamique-1-du-credit-total/> consulté le 15 juin 2021.

<sup>44</sup> Rapport annuel de la banque el baraka 2016

<sup>45</sup> <https://www.liberte-algerie.com/economie/predominance-logique-du-secteur-public-349072> consulté le 15 juin 2021.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

Figure 10: Part de la Banque Al Baraka sur de marché bancaire total



Source : Bahmed A. (2013), " Les Perspectives des Banques Islamiques en Algérie Cas : La banque Al Baraka d'Algérie", Alger, la revue des sciences commerciales n°20.

Tableau 1: Données financières d'AL BARAKA BANQUE de 2006 à 2014

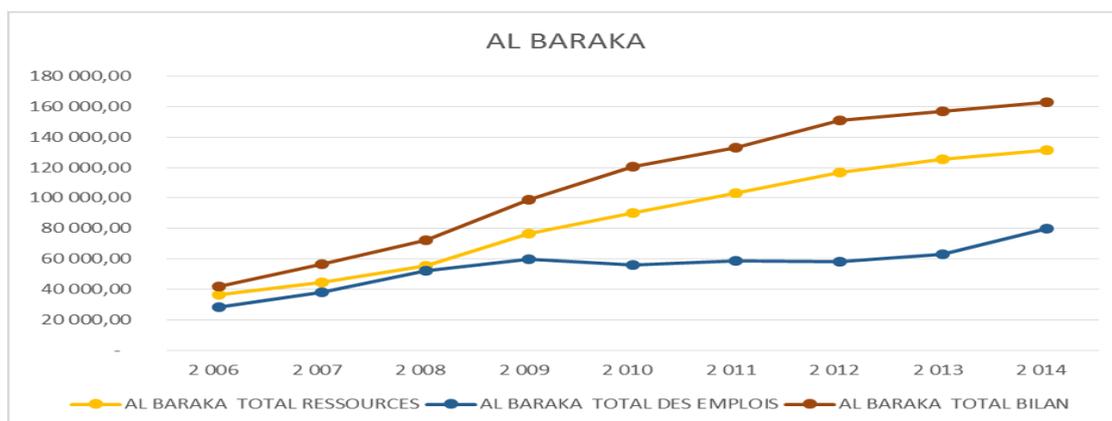
Données en MDA	2006	2007	2008	2009
Dettes envers la clientèle	36 530,00	44 575,00	55 186,00	76 538,00
Total des ressources	36 530,00	44 575,00	55 186,00	76 538,00
Prêts et créances	28 051,00	37 697,00	51 609,00	59 637,00
Participations	314,00	314,00	276,00	274,00
TOTAL DES EMPLOIS	28 365,00	38 011,00	51 885,00	59 911,00
TOTAL BILAN	42 062,00	56 246,00	72 254,00	99 105,00

2010	2011	2012	2013	2014
89 963,00	103 284,00	116 513,00	1 25 434,00	1 31 175,00
89 963,00	103 284,00	116 513,00	1 25 434,00	1 31 175,00
55 688,00	58 583,00	57 891,00	62 640,00	78 246,00
305,00	305,00	305,00	305,00	1 670,00
55 993,00	58 888,00	58 196,00	62 945,00	79 916,00
1 20 508,00	132 984,00	150 788,00	1 57 073,00	1 62 772,00

Source: [www.albarakabank.com/fr/index.php?option=com\\_content&task=view&id=231&Itemid=40,2015](http://www.albarakabank.com/fr/index.php?option=com_content&task=view&id=231&Itemid=40,2015)

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

**Figure 11: Données financières d'AL BARAKA BANQUE de 2006 à 2014**



**Source : Sami A. (2016), "Les islamiques en Algérie part du marché et perspectives de développement" p. 57.**

La banque commercialise des produits islamiques conformes à la charia. Une évolution positive de la collecte des ressources et du financement a été enregistrée durant 2006 à 2009 avec une tendance similaire. A partir de 2009 les financements ont connu une stagnation jusqu'en 2014 où une reprise a été observée. Quant au à l'activité de collecte des ressources que ce soit à vue ou sous forme de souscription de bon d'investissements et d'ouverture de comptes d'investissements montre une tendance haussière sans interruption du début de la période à sa fin. Il s'agit d'une banque en évolution et en surliquidité.

**Tableau 2: Evaluation des chiffres clés 2015-2016**

Agrégats en milliers de DA	2016	2015	Ecart en valeur	Ecart en %
<b>Total bilan</b>	210 344	193 573	16 771	8,66
<b>Fonds propre</b>	24 312	23 463	849	3,62
<b>Dépôts</b>	170 137	154 562	15 575	10,08
<b>Financements</b>	110 711	96 453	14 258	14,78
<b>Hors bilan</b>	64 210	61 083	3 127	5,12
<b>PNB</b>	8 539	7 818	721	9,22
<b>Résultat net</b>	3 984	4 108	-124	-3,02

**Source : Rapport annuel de la banque el baraka 2016**

On remarque une tendance haussière de tous les agrégats sauf le résultat net enregistrant ainsi une légère baisse de 124 Millions de Dinars soit -3,02 %.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

### 1.2 La Banque Al Salam :

Deuxième banque islamique en Algérie, Al Salam Banque s'adresse aux entreprises ainsi qu'aux particuliers avec la mise à disposition d'offres de financements et d'épargnes et de tous les services qu'une banque peut offrir à ses clients. La banque al salam a enregistré en un an une croissance spectaculaire des dépôts de sa clientèle. Le total des dépôts a augmenté de 39% entre septembre 2015 et septembre 2016. Ces résultats remarquables en matière de collecte de l'épargne, sont le fruit d'un travail soutenu de marketing et d'actions ciblées sur le terrain.<sup>46</sup>

Selon une analyse du cabinet SL Finances, le taux de rentabilité financière des banques a atteint une moyenne qui avoisine les 8.5 % pour le secteur public et 14 % pour les banques privées en 2019, et selon cette étude les banques islamiques ont eu les taux les plus importants à savoir 31.65% pour al baraka, et 23.80% pour la banque al salam.<sup>47</sup>

**Tableau 3: Données financières d'AL Salam banque de 2008 à 2014**

Données en MDA	2008	2009	2010
Dettes envers la clientèle	1 250,00	4 350,00	8 647,50
Total ressources	1 250,00	4 350,00	8 647,50
Prêts et créances sur la clientèle	520,00	5 126,00	9 422,50
Participations	10,00	10,00	10,00
Total des emplois	530,00	5 136,00	9 432,50
Total bilan	11 254,00	14 562,00	18 425,00

2011	2012	2013	2014
12 945,00	19 400,00	23 930,00	19 450,00
12 945,00	19 400,00	23 930,00	19 450,00
13 719,00	20 212,00	27 530,00	22 548,00
10,00	10,00	10,00	10,00
13 729,00	20 222,00	27 540,00	22 558,00
24 821,00	32 782,00	39 550,00	36 309,00

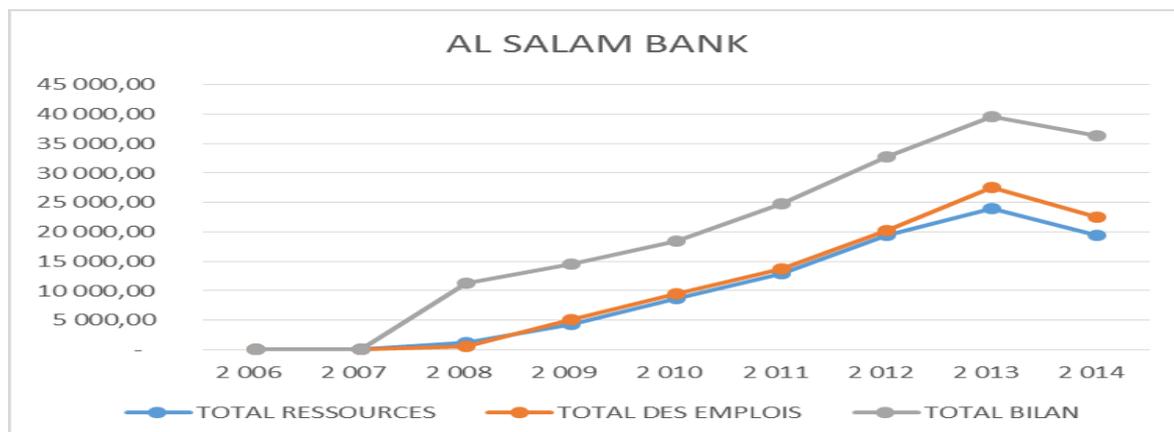
Source : <https://www.alsalamalgeria.com/> 2015

<sup>46</sup> <https://www.alsalamalgeria.com/fr/news/detail-41-7.html> consulté le 16 juin 2021.

<sup>47</sup> <https://www.elwatan.com/edition/economie/les-banques-de-la-finance-islamique-maintiennent-le-cap>. Publié le 16 février 2021, consulté le 17 juin 2021.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

**Figure 12: Données financières d'AL SALAM BANQUE de 2008 à 2014**



**Source: Sami A. op. Cit.P. 58.**

Al Salam banque a connu dès son démarrage une évolution significative que ce soit pour les ressources que pour les emplois, une tendance haussière équilibrée entre les deux rubriques, néanmoins, en 2014 la banque a connu une baisse des deux postes d'environ 6 Milliards de dinars pour les ressources et 5 Milliards de dinars pour les emplois. Cette perte est justifiée par un évènement qui a marqué la banque en 2014. L'autorité Algérienne de surveillance bancaire, à savoir la commission bancaire a désigné un administrateur provisoire à la tête d'Al salam banque d'Algérie, en date du 06 juillet de la même année, et ce suite à une mésentente entre les actionnaires de cette banque islamique.<sup>48</sup>

### 1.3 L'AGB BANQUE :

La Gulf Bank Algeria est une banque commerciale de droit Algérien, filiale de Burgan Bank Group et membre d'un des plus éminents groupe d'affaires du moyen orient KIPCO « Kuwait Projects Company ». Elle a été agréée par la Banque d'Algérie en 2004, elle propose à la fois des produits conventionnels et islamiques. Le nombre total des agences est de 55 couvrant les principales villes d'Algérie. La mission de l'AGB est d'être en permanence à l'écoute des entreprises et des particuliers, afin qu'elle puisse offrir la gamme la plus innovante de produits et services financiers tant conventionnels que ceux conformes à la Charia, et ainsi contribuer à l'enrichissement de la vie des algériens.

<sup>48</sup> Sami A. op. Cit.p. 58.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

- **La part des crédits de trésorerie islamique**

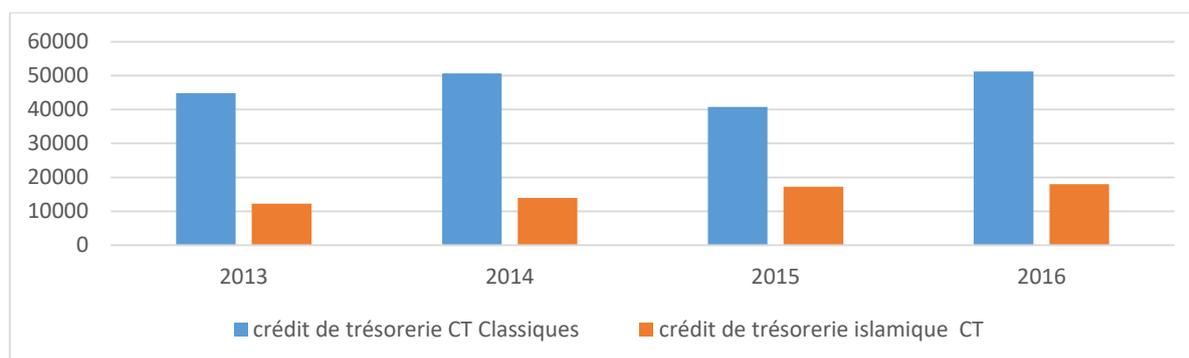
Il est à retenir que les crédits à court termes classique représentent 74% contre 26% pour les crédits islamiques. Ces derniers ont évolué cette année 2016 de 4% contre 26% pour les crédits classiques.<sup>49</sup>

**Tableau 4: Répartition des Crédits de Trésorerie par famille : Classique et Financement conforme à la Charia 2013 à 2016.**

Type de crédit	2013	2014	2015	2016	Evo 15/16
Crédits de trésorerie CT classique en millions de DA	44 800	50 707	40 764	51 267	26%
Crédits de trésorerie CT Islamique en millions de DA	12 240	13 889	17 209	17 955	4%

Source : Rapport annuel AGB 2016.

**Figure 13: Evolution des crédits de Trésorerie à court terme.**



Source : réalisé par nous-même à partir des données du tableau N° 05.

### 2 La part des banques islamiques sur le marché Bancaire Algérien :

Afin d'enrichir d'avantage cette étude et lui donner une autre valeur ajoutée, une répartition par groupe a été adoptée. Les Banques Algérienne ont été classées sous quatre grands groupes, à savoir :

- **Le groupe des banques publiques conventionnelles** : Ce groupe regroupe Six (06) banques publiques conventionnelles ce qui nous donne un aperçu sur le poids des banques publiques sur le marché Bancaire Algérien.

<sup>49</sup> Rapport annuel AGB 2016.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

- **Le groupe des banques privées conventionnelles** : Ce groupe regroupe Six (06) banques à capitaux privées commercialisant à 100% des produits conventionnels.
- **Le groupe des banques privées Mixtes** : Ce groupe regroupe deux (02) banques qui ont ouvert des fenêtres islamiques et donc celles qui commercialisent à la fois les produits conventionnels et islamiques.
- **Le groupe des banques islamiques** : Ce groupe regroupe deux (02) banques commercialisant à 100% des produits conformes à la Shari'a.

L'étude repose sur des critères et indicateurs financiers significatifs à savoir :

- **Les ressources**: Elles sont définies comme étant l'ensemble des dettes envers les clients.
- **Les emplois** : Ils sont définis comme étant l'ensemble des créances sur la clientèle.

Et pour cela on va s'intéresser uniquement au deux groupes des banques (privées mixtes et islamiques)

- ✓ **Détermination de la part des ressources :**

**Tableau 5: la part des ressources de chaque groupe**

Ressources en millions de DA	Groupe des banques privées mixtes	Groupe des banques islamiques
2006	8 215,00	36 530,00
2007	11 375,00	44 575,00
2008	16 110,00	56 436,00
2009	31 411,00	80 888,00
2010	49 283,00	98 610,50
2011	61 870,00	116 229,00
2012	93 821,00	135 913,00
2013	127 030,00	149 364,00
2014	161 877,00	150 625,00

Source : Sami A. op. Cit. p.63.

**Tableau 6: le taux moyen de croissance annuelle des ressources**

Taux moyen annuel de croissance	
Banques privées mixtes	Banques islamiques
46.5%	19.93%

Source : Sami A. op. Cit. p. 63.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

On remarque que La plus grande croissance enregistrée est celle du groupe des banques privées mixtes qui affiche un taux moyen annuel de croissance 46.5%.

Cette importante croissance est la résultante de l'adoption de la finance islamique par ces dernières qui ont apporté une valeur ajoutée supplémentaire à l'activité des banques.

Par contre les banques 100% islamiques ont affiché un taux de 19.93%, un taux qui montre que les banques islamiques enregistrent une croissance beaucoup plus importante par rapport au reste du monde, ce qui est un bon signe pour l'avenir de cette industrie en Algérie.

### ✓ Détermination de la part des emplois

**Tableau 7: la part des emplois de chaque groupe**

Emplois en millions de DA	Groupe des banques privées mixtes	Groupe des banques islamiques
2006	9341,00	28365,00
2007	13037,00	38011,00
2008	23059,00	52415,00
2009	28511,00	65047,00
2010	32754,00	65425,50
2011	54575,00	72617,00
2012	76795,00	78418,00
2013	97284,00	90485,00
2014	118587,00	102474,00

Source : Sami A. op. Cit. p. 66.

**Tableau 8: le taux moyen de croissance annuelle des emplois**

Taux moyen annuel de croissance	
Banques privées mixtes	Banques islamiques
38,86%	18,03%

Source : Sami A. op. Cit. p. 67.

On remarque que la participation des banques privées mixtes dans le financement de l'économie est passée de 9341 en 2006 millions de dinars à 118587 millions de dinars en 2014, soit un taux de 38,86%, Cette importante croissance est le produit des politiques des deux banques mixtes dans le but d'attirer plus de clients. Ces politiques visent l'élargissement du réseau des deux banques, d'une part, et la diversification des produits offerts par la mise en place d'un choix varié en matière de financement, à savoir islamique ou classique, d'autre part.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

La participation des deux banques islamiques est passée de 28365 millions en 2006 à 102474 millions en 2014 soit un taux de croissance de 18.03%, un taux qui est au-dessous de la ; moyenne du marché, mais en revanche il reste une bonne croissance. Et cela est justifié par l'évènement qui a bousculé Al salam banque durant l'année 2014 par la désignation d'un administrateur par la commission de surveillance des banques. Ce frein inattendue a tiré les emplois de ce groupe vers le bas ce qui s'est répercuté négativement sur la croissance moyenne annuelle de la rubrique emplois.

### 3 L'importance du réseau d'agence de chaque groupe

Comme c'est expliqué dans l'analyse des ressources des groupes, le réseau d'agence d'une banque est déterminant. Plus ce réseau est important et couvre tout le territoire national, plus les demandes de crédit sont importantes. Le réseau du groupe des banques islamiques est le dernier avec seulement 31 Agences ouvertes, dont 25 agences d'Al Baraka Banque. Ci-après la répartition des groupes par nombre d'agences :

**Tableau 9: Répartition des agences bancaires par groupe de banques**

Groupe des banques publiques	Groupe des banques Privées conventionnelles	Groupe des banques Privées mixtes	Groupe des banques islamiques
1092	218	62	31

Source: Sami A. op. Cit. p. 70.

## CHAPITRE II : Le Financement islamique en Algérie

### **Conclusion**

En Algérie, la finance islamique a fait ses premiers pas dès 1990 par la création de la première banque 100 % islamique qui était la banque Al Baraka, suivie ensuite par la banque « Al Salam », puis la banque « AGB » qui proposent des produits conformes à la charia au même temps des produits conventionnels. La particularité de la finance islamique en Algérie est que la réglementation algérienne ne fait pas encore de distinction entre la finance conventionnelle et la finance basée sur la charia islamique.

La finance islamique connaît aujourd'hui une croissance considérable et une émergence remarquable, elle se présente de plus en plus comme un réel concurrent à la finance conventionnelle. Mais de nombreuses étapes restent à franchir, la finance islamique doit poursuivre sa mutation, standardiser ses pratiques, clarifier le rôle de la charia d'une part, et gérer les risques auxquels elle est exposée d'autre part.

**CHAPITRE III**  
**L'ETAT ACTUEL DU**  
**FINANCEMENT**  
**BANCAIRE ISLAMIQUE**  
**EN ALGERIE ET**  
**PERSPECTIVES DE**  
**DEVELOPPEMENT**  
**(ETUDE DE CAS)**

## CHAPITRE III : L'état actuel du financement bancaire islamique en Algérie et perspectives de développement (étude de cas)

### **Introduction**

L'objet de ce chapitre est l'étude de financement islamique en Algérie, et cela par une analyse des pratiques et de l'état des deux banques Al Baraka (à Bejaia), AGB (à Bejaia). L'objectif de cette étude est de mettre en évidence les perspectives de développement du financement islamique en Algérie. Pour cela un questionnaire (annexe n°01) a été réalisé et distribué aux employés des deux agences. Ce chapitre sera consacré à l'interprétation et l'analyse des informations recueillies à travers le questionnaire. Le présent chapitre est structuré en trois sections. Dans la première on va présenter les différentes agences où on a mené notre enquête, ensuite dans la deuxième on va expliquer la méthodologie de notre travail, et enfin la troisième section fera l'objet de l'interprétation des données recueillies ainsi que la présentation des résultats.

# CHAPITRE III : L'état actuel du financement bancaire islamique en Algérie et perspectives de développement (étude de cas)

## **Section 1 : Identification des agences.**

Cette section est consacrée à une petite présentation des banques dans lesquelles on a mené notre enquête, les agences étudiées relèvent des banques islamiques et mixtes qui existent dans le système bancaire algérien.

### **1 L'agence Al Baraka:**

L'agence Al Baraka n° 407 de Bejaia, une banque qui pratique le système bancaire islamique, depuis sa création elle avait une vocation islamique et propose que des produits et services bancaires conformes à la charia. Elle a été créée dans le but de renforcer la représentation dans le centre du pays autour de la direction d'Alger, elle est l'unique agence au niveau de la Wilaya de Bejaia. Cette agence assure toutes les opérations bancaires à savoir la gestion des comptes, le financement de l'investissement et l'exploitation pour le marché des entreprises et des professionnels, ses activités touchent ainsi le financement des particuliers notamment les crédits véhicules et immobiliers.

#### **1.1 Ses missions :**

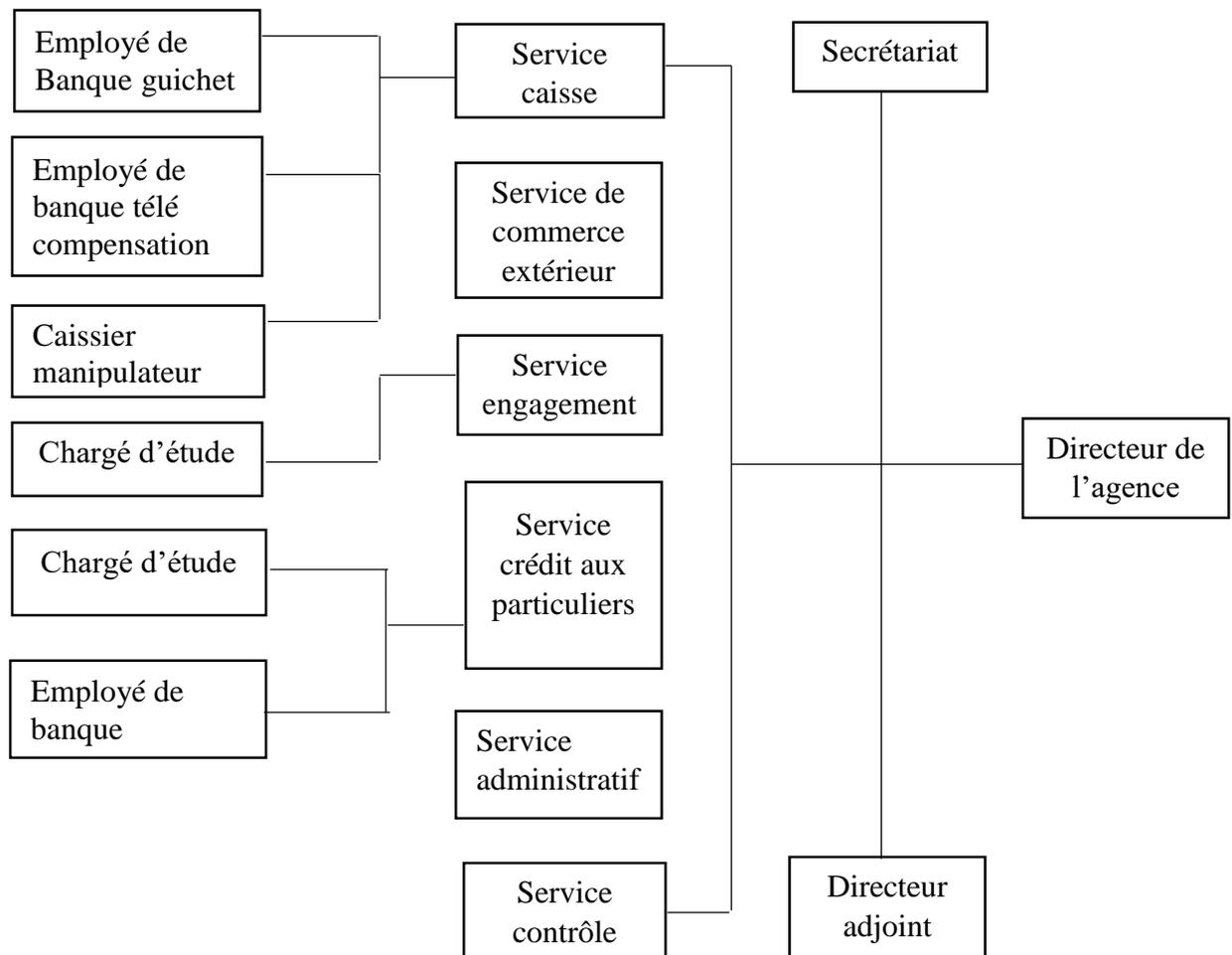
- Assurer la satisfaction des besoins exprimés à travers le territoire national.
- Participer de façon active et constante à la mobilisation de l'épargne en vue de la rentabilisation des capitaux tout en respectant les conditions et normes licites, réglementaires et d'utilité économique et sociale reconnue.
- Veiller des permanences à la régularité des opérations prises en charge et à la bonne gestion des portefeuilles constitués, en ce qui concerne notamment, aux règles d'octroi des financements, à leurs recouvrements aux échéances fixées d'un accord avec les partenaires bénéficiaires à leurs rendements licite et œuvrer à la consolidation des acquis qui constituent le support de base au développement du réseau d'exploitation de la banque.

## CHAPITRE III : L'état actuel du financement bancaire islamique en Algérie et perspectives de développement (étude de cas)

### 1.2 Son organisation :

L'organisation de la banque est présentée comme suit :

**Figure 14: L'Organigramme de l'agence Al Baraka de Bejaia**



**Source : réalisé par nous même à partir des données d'Al baraka de Bejaia.**

### 2 L'agence AGB:

L'agence Alegria Golf Bank (AGB) n° 107 de Bejaia a ouvert ses portes et a commencé son activité en 2011. Cette agence a adopté la politique de la banque mère, actuellement elle pratique la finance conventionnelle (système bancaire conventionnel) avec des produits conventionnels, ainsi que la finance islamique (système bancaire islamique), qui est représenté par un guichet spécifique aux produits islamiques.

## CHAPITRE III : L'état actuel du financement bancaire islamique en Algérie et perspectives de développement (étude de cas)

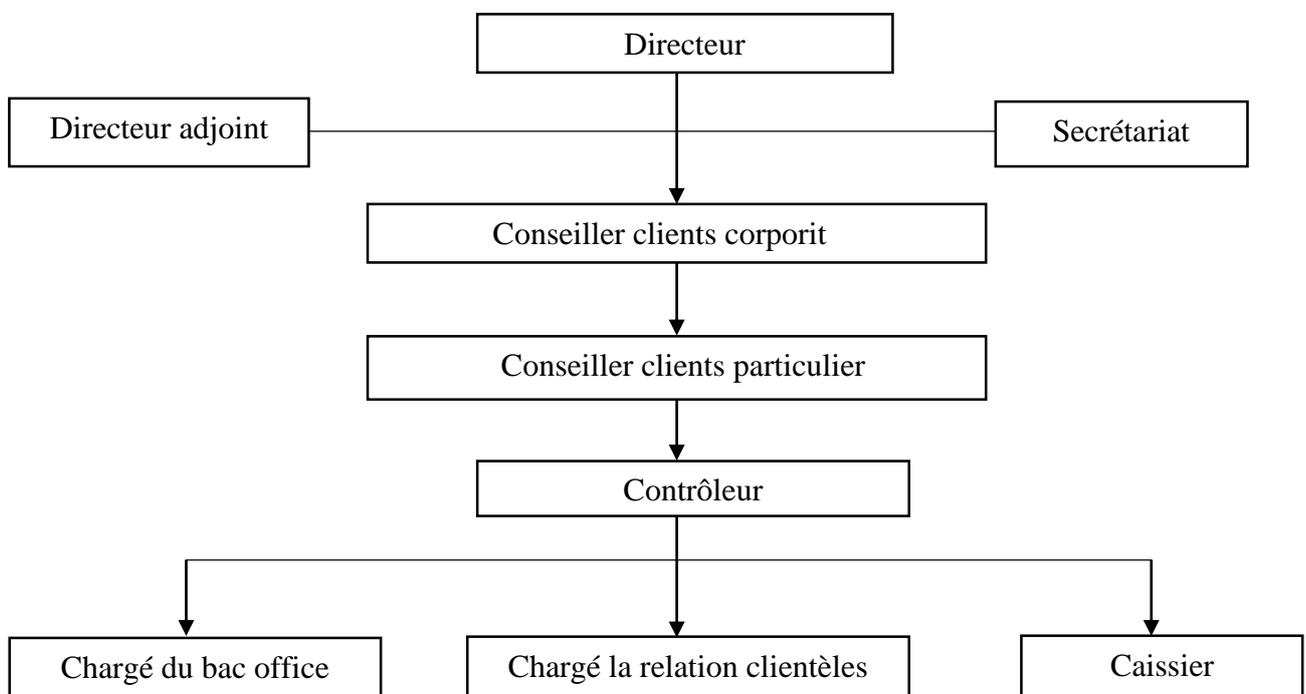
### 2.1 Ses missions :

- Elle a pour mission de veiller et d'être en permanence à l'écoute des particuliers et offrir la gamme des produits et services financiers les plus innovants possibles, tant conventionnels que conformes aux preceptes de la charia.
- Elle ambitionne au-delà de ses activités bancaires traditionnelles de participer au développement de la région.

### 2.2 Son organisation :

L'organisation de la banque est présentée comme suit :

**Figure 15: L'Organigramme de l'agence AGB de Bejaia**



**Source : réalisé par nous même à partir des données de l'AGB de Bejaia.**

Le nombre d'employés dans les deux banques est de 10 jusqu'à 49, ces banques ont un statut juridique d'une SPA (société par action).

# CHAPITRE III : L'état actuel du financement bancaire islamique en Algérie et perspectives de développement (étude de cas)

## **Section 2 : Méthodologie de travail**

Cette section sera consacrée à la présentation des conditions dans lesquelles nous avons réalisé notre étude de cas.

### **1 Méthodologie de notre recherche:**

L'expérience des banques islamiques en Algérie a débuté avec la libéralisation du secteur bancaire par la loi sur la monnaie et sur le crédit du 14 avril 1990. En permettant la constitution de banques et d'établissements financiers à capitaux privés qu'ils soient d'origine algérienne ou étrangère. Tout au long de cette recherche sur le financement islamique en Algérie, nous avons tenté de valider ou de rejeter les hypothèses formulées dans l'introduction de ce mémoire. Afin de pouvoir vérifier ces hypothèses nous avons effectué une enquête auprès d'une banque mixte et une banque 100% islamique, à savoir Al Baraka et AGB. On a mené notre étude à travers un questionnaire qu'on a adressé directement aux employés des deux agences, afin de recueillir le maximum d'informations. Ces informations nous ont permis de faire un rapport de résultats à travers une interprétation et une analyse de données. Dans le but d'atteindre notre objectif, et si bien que les difficultés qu'on a rencontrées durant notre enquête par rapport à quelques banques qui ont refusé à nous accueillir et répondre à nos questions, nous avons pris quatre semaines pour la réalisation de notre travail à savoir la rédaction du questionnaire, la distribution et la collecte d'informations sur le terrain, ainsi que l'interprétation et l'analyse de données, pour enfin rédiger un rapport final à notre enquête.

### **2 Présentation de notre guide d'enquête :**

Notre étude est réalisée à l'aide d'un questionnaire qui est composé de 16 questions, et qui a été destiné aux employés des banques Al Baraka et AGB. Les différentes questions ont été conçues de manière à collecter les informations nécessaires nous permettant de répondre aux questions de notre problématique, valider ou rejeter les hypothèses formulés en introduction. Le but de ce questionnaire d'une part est de pouvoir analyser l'état actuel du financement islamique en Algérie, et d'autre part de sonder les attentes et les désirs des employés des banques islamiques et de voir si le public est prêt à accueillir les produits bancaires islamiques.

## CHAPITRE III : L'état actuel du financement bancaire islamique en Algérie et perspectives de développement (étude de cas)

### **Section 3 : Interprétation et analyse des données de l'enquête.**

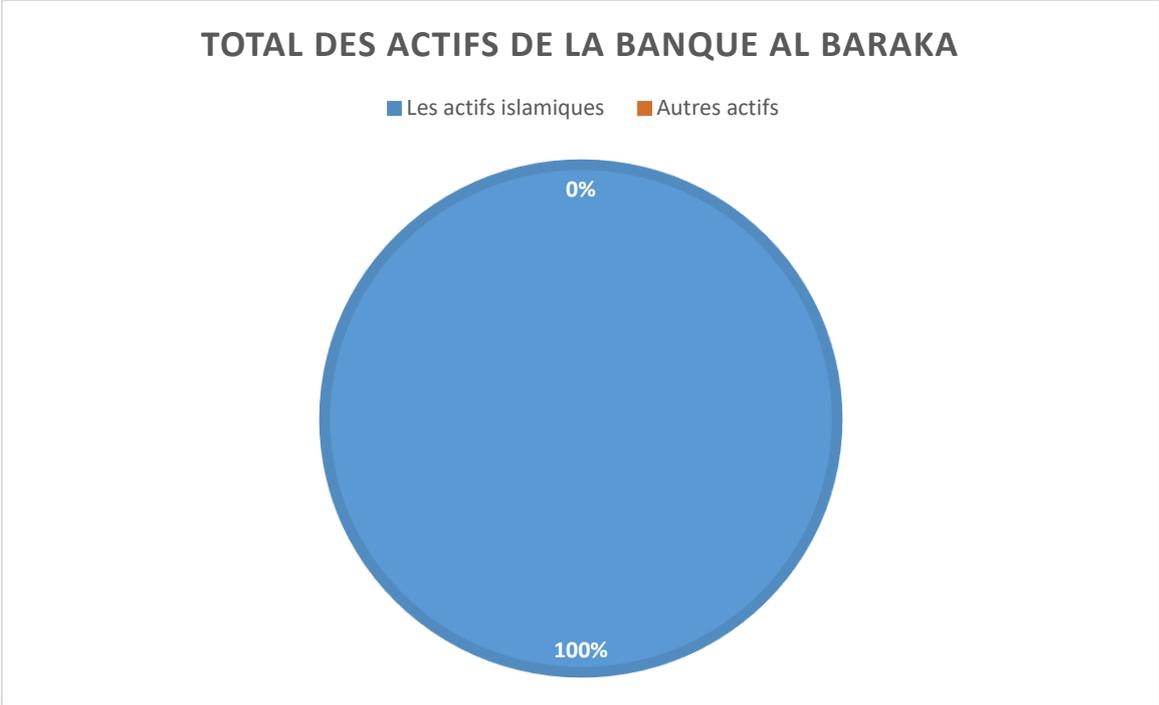
Dans cette section, nous allons interpréter et analyser les différentes informations et données recueillies à travers notre guide d'enquête, pour cela nous commencerons par une présentation des différentes pratiques et modes de financements proposés par les agences bancaires enquêtées, et les produits de financement les plus demandés par leurs clientèles, ensuite nous allons évaluer l'importance de l'offre des produits islamiques sur le marché bancaire algérien, et cela par l'appréciation faite par les employés des agences étudiées. Enfin nous analyserons les différentes conditions pour que la finance islamique soit la plus demandée dans le futur, ainsi que les perspectives du développement de cette dernière, et ce en se basant sur l'avis des employés des agences bancaires étudiées.

#### **1 La pratique et la part des actifs islamiques des agences bancaires étudiées :**

La banque Al Baraka à une vocation islamique depuis sa création, et pratique le système bancaire islamique, elle ne propose que des produits en conformité avec la charia. L'actif islamique représente 100% de l'actif total de la banque. Contrairement à la banque AGB qui pratique « les prêts à intérêt », bien qu'elle ait une réputation d'une banque islamique, une partie de ses activités repose sur le taux d'intérêt. La banque AGB est une banque mixte en ce sens qu'elle combine entre les pratiques des banques conventionnelles et celles des banques islamiques. En termes d'actifs, et d'après les employés et les responsables de cette banque, l'actif islamique représente environ 60% de l'actif total de la banque.

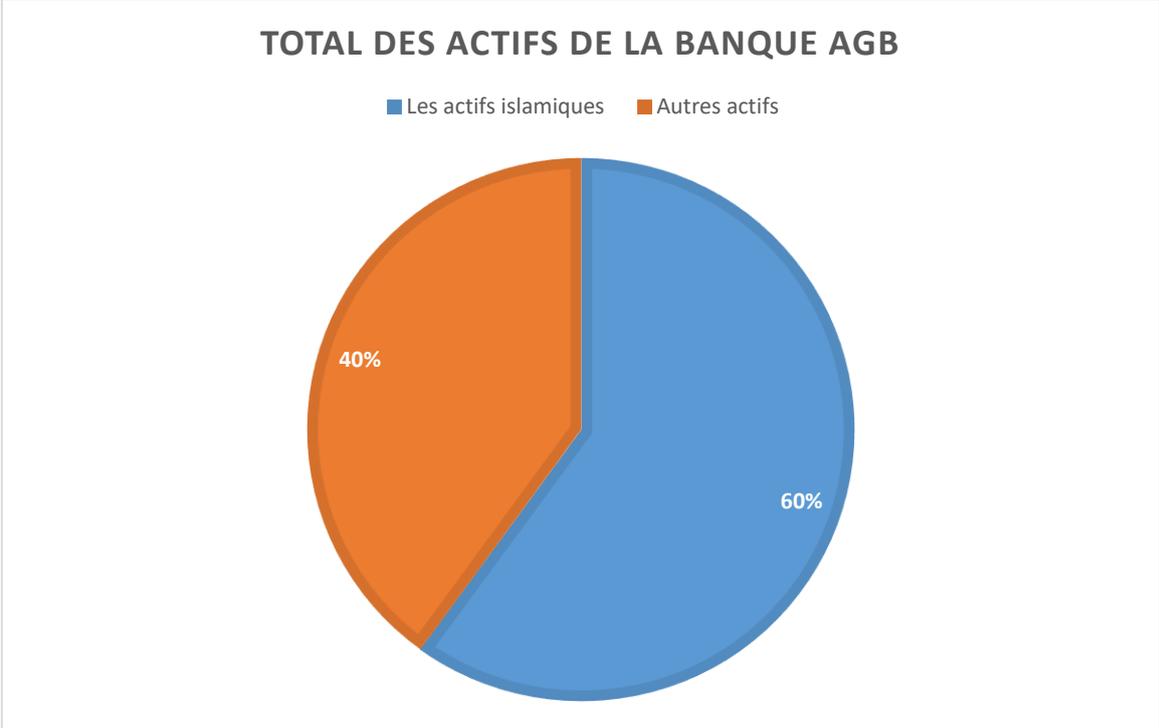
CHAPITRE III : L'état actuel du financement bancaire islamique en Algérie et perspectives de développement (étude de cas)

Figure 16: La part des actifs islamiques dans le total des actifs de la banque Al Baraka



Source : réalisé par nous-même, étude de cas.

Figure 17: La part des actifs islamiques dans le total des actifs de la banque AGB



Source : réalisé par nous-même, étude de cas.

## CHAPITRE III : L'état actuel du financement bancaire islamique en Algérie et perspectives de développement (étude de cas)

### 2 Les produits et les services offerts par les banques étudiées :

#### 2.1 Les produits proposés :

On compte au total sept (7) types de produits islamiques qui sont proposés par les banques Al Baraka et AGB, à savoir : la Moucharaka, Mourabaha, Moudharaba, Salam, Ijara, Istisna et Qard al hassan (Tableau N°11). La banque Al Baraka est la plus active en matière des produits proposés, elle pratique et propose tous ces types de produits. Vient ensuite la banque AGB qui pratique seulement deux types de produits à savoir : le Mourabaha et Salam. Il faut rappeler que l'installation en Algérie de la banque AGB est plus récente en Algérie que celle d'Al Baraka.

**Tableau 10: Les produits proposés par les agences bancaires étudiés.**

<b>AGB</b>	<b>Al Baraka</b>
✓ Mourabaha ✓ Salam	✓ Moucharaka ✓ Mourabaha ✓ Moudharaba ✓ Salam ✓ Ijara ✓ Istisna ✓ Qared al Hassan

Source : réalisé par nous-même, étude de cas.

#### 2.2 Les produits les plus demandés par les clients :

Les types de produits de financement les plus demandés par la clientèle varient d'une banque à une autre (Tableau N°12), dans le cas d'Al Baraka presque tous les produits sont plus demandés, alors que dans le cas de la banque AGB le Mourabaha est le seul type de produits qui est plus demandé, et en tenant compte de cela, on conclut que le Mourabaha est le produit le plus demandé par la clientèle sur le marché algérien. Cette forte demande sur ce produit s'explique par le fait que ce produit permet de satisfaire plusieurs besoins de financement à la fois, tels que l'acquisition des équipements ménagers, des biens immobiliers, des crédits des véhicules etc.

## CHAPITRE III : L'état actuel du financement bancaire islamique en Algérie et perspectives de développement (étude de cas)

**Tableau 11: Les produits les plus demandés par les clients.**

<b>AGB</b>	<b>Al Baraka</b>
✓ Mourabaha	✓ Mourabaha ✓ Moudharaba ✓ Salam ✓ Ijara ✓ Istisna

Source : réalisé par nous-même, étude de cas.

### 2.2.1 La principale clientèle :

La banque Al Baraka s'adresse aux particuliers tout en s'adressant aussi aux entreprises, contrairement à la banque AGB, qui d'après ses employés s'adresse uniquement au particuliers. Alors on conclut que la principale clientèle des banques islamiques en Algérie est des particuliers, Si bien que les produits et services de ces dernières intéressent aussi les entreprises, mais celles-ci restent une clientèle moins importante pour ces banques. Toutes les banques étudiées affirment que les particuliers sont les plus nombreux à s'intéresser à leurs produits et services.

**Tableau 12: la principale clientèle des banques étudiées.**

<b>AGB</b>	<b>Al Baraka</b>
✓ Des particuliers	✓ Des entreprises ✓ Des particuliers

Source : réalisé par nous-même, étude de cas.

### 2.3 Les types de services islamiques offerts :

Les banques Al Baraka et AGB offrent plusieurs services bancaires à leurs clientèles qui répondent à leurs besoins, conformément aux exigences de la charia islamique. Pour gérer les moyens de paiements, ces banques offrent trois types de services à savoir : les comptes de dépôt à vue, les comptes d'épargne et comptes d'investissements. Les mêmes que ceux offerts par les banques conventionnelles, sauf que ces derniers diffère par l'absence des rémunérations dans les banques islamiques. La banque d'Al Baraka offre à ses clients tous ces services (les trois), contrairement à la banque AGB qui offre seulement deux services à ces clients (comptes de dépôt à vue et les comptes d'épargne).

## CHAPITRE III : L'état actuel du financement bancaire islamique en Algérie et perspectives de développement (étude de cas)

Les comptes d'investissements qui sont pratiqué seulement par la banque Al Baraka et conformément aux principes de la charia puisque ils se basent sur le principe de partage de pertes et profits, constituent la source principale de ses fonds.

**Tableau 13 : Les services offert par les banques étudiées.**

<b>AGB</b>	<b>Al Baraka</b>
✓ Comptes de dépôts à vue	✓ Comptes de dépôts à vue
✓ Comptes d'épargne	✓ Comptes d'épargne
	✓ Comptes d'investissements

Source : réalisé par nous-même, étude de cas.

### **3 La relation des banques étudiées avec la banque centrale :**

Les employés des banques Al Baraka et AGB nous ont affirmé lors de notre enquête, que la seule et unique relation entre les banques islamiques et la banque centrale repose sur des réserves obligatoires. En effet en matière de refinancement, lorsqu'une banque est dans le besoin de liquidités, celle-ci fait appel à la banque centrale d'Algérie pour se refinancer auprès d'elle, et pour ce faire cette dernière impose un taux de réescompte et qu'elle peut augmenter ou le baisser pour toutes les banques sans distinction que ça soit des banques islamiques ou des banques conventionnelles, or que les banques islamiques ne peuvent pas recourir à la banque centrale pour se refinancer, dans la mesure que le taux de réescompte qu'impose cette dernière constitue un « Riba » pour les banques islamiques. L'interdiction de la pratique de l'intérêt est clairement évoquée à plusieurs reprises dans le coran.

### **4 La finance islamique dans le marché bancaire algérien :**

#### **4.1 Un marché favorable à l'offre des produits islamiques :**

D'après notre enquête les employés des deux banques, nous ont affirmé que le marché algérien est un marché parfaitement favorable à l'offre des produits islamiques, puisque les clients sont de plus en plus intéressés par les produits islamiques en comparaison avec les produits classiques, ces derniers cherchent un financement licite par rapport à leurs croyances religieuses. Et d'après ces employés, il est possible que la finance islamique soit la finance la plus demandée et pratiquée en Algérie dans le futur. Cela vue la composante de la population algérienne qui est musulmane à partie majoritaire.

## CHAPITRE III : L'état actuel du financement bancaire islamique en Algérie et perspectives de développement (étude de cas)

### 4.2 Les risques et les problèmes qui empêchent le développement de la finance islamique en Algérie :

Selon les employés des deux agences où on a mené notre enquête, l'exercice de l'activité islamique en Algérie reste relativement entravé par des risques classiques comme toutes les autres banques classiques à savoir : (des risques liés aux crédits, risques de liquidités, risques du marché et risques opérationnels). Et des problèmes d'ordre réglementaires, la législation algérienne ne tient pas compte des spécificités de la finance islamique, et les produits financiers islamiques ne possèdent pas une réglementation spécifique pour eux. Autrement dit la législation algérienne traite les banques islamiques de la même façon que les banques classiques et des mêmes principes de fonctionnement. Prenons exemple du contrat de mourabaha où l'une des conditions de sa conformité est l'acquisition d'un bien par la banque pour le revendre, les employés nous ont affirmé qu'il n'existe aucune loi qui autorise les banques islamiques d'acheter ou de revendre des biens mobiliers, mais d'après eux la banque centrale les a donné une faveur pour pratiquer ce genre de contrats, en raison qu'elle s'oppose pas aux principes de la charia. Mais ils ont réclamé aussi sur la double taxation qui pourraient intervenir lors de ces opérations d'achat et de vente, parce que la banque centrale oblige toutes les banques islamiques à payer plus de frais, et cela en raison que la marge réalisée par ces dernières n'est pas assimilée à un simple intérêt mais à une plus-value.

**Tableau 14: Risques et problèmes rencontrés par les banques étudiées.**

	<b>Problèmes d'ordre</b>	<b>Risques</b>
<b>Al Baraka</b>	✓ Réglementaire	✓ Classiques
<b>AGB</b>	✓ Réglementaire	✓ Classiques

Source : réalisé par nous-même, étude de cas.

### 5 Les perspectives de développement du financement islamique en Algérie :

Pour encourager d'avantage le développement de la finance islamique en Algérie, nous avons proposé à partir de nos recherches, à travers l'enquête qu'on a menée et à partir des résultats de notre guide d'enquête, les propositions suivantes :

## CHAPITRE III : L'état actuel du financement bancaire islamique en Algérie et perspectives de développement (étude de cas)

### 5.1 Définition d'un cadre réglementaire spécifique :

Il faut que les autorités compétentes (la banque centrale) définissent un cadre réglementaire spécifique aux pratiques des banques islamiques et cela par :

- l'introduction des amendements au code civil, au code comptable, au droit fiscal et à la loi de la monnaie et du crédit pour prendre en charge les spécificités de la finance islamique ;
- clarifier le régime de la location-vente ;
- éviter la double taxation et les frottements fiscaux de l'opération d'achat/vente ;
- les banques islamiques doivent être soumises à un régime de contrôle par la banque centrale qui diffère de celui pratiqué aux banques classiques ;

### 5.2 Renforcement du marché secondaire et interbancaire islamique :

- le secteur doit être élargi par l'introduction de nouveaux produits financiers et techniques qui permettraient aux banques islamiques de diversifier leurs bilans et déterminer leurs places dans le système financier mondial ;
- l'instauration au niveau de la banque centrale d'un système de gestion de la trésorerie et des liquidités bancaires qui tient compte des spécificités des banques islamiques. Et cela pour permettre à ces dernières de se refinancer en cas de besoins ;
- libéraliser les banques islamiques.

### 5.3 Le développement et la formation des ressources humaines :

L'insuffisance du personnel qualifié est à ce jour un des principaux freins de la finance islamique en Algérie, cela peut revenir au manque de connaissances aux préceptes de la charia et particulièrement, le financement islamique. Et ceux qui ont des connaissances sur le financement islamique ont le doute que les banques islamiques ne sont à 100% conformes à la charia. Ceci peut se résoudre par :

- la délivrance continue des informations par les banques islamiques pour que les gens savent l'état des banques d'une façon continue ;
- la création des centres d'apprentissage et de formation en finance islamique, pour former des personnels qualifiés et armés d'un savoir-faire spécifique en plus des connaissances en matière financière.

## CHAPITRE III : L'état actuel du financement bancaire islamique en Algérie et perspectives de développement (étude de cas)

### Conclusion

Arrivés à terme de ce chapitre, après une enquête qu'on a menée pendant notre recherche, et dans laquelle on a réalisé que les banques islamiques en Algérie sont confrontées à plusieurs problèmes et obstacles qui freinent leurs développements, ainsi qu'au développement du système bancaire islamique en général. Les obstacles les plus majeurs sont liés aux décisions des autorités (la banque centrale), et la réglementation bancaire qui ne fait aucune distinction entre les banques islamiques et les banques conventionnelles. Pour finir, nous avons proposé quelques issues qui pourront aider le développement de la finance bancaire islamique en Algérie :

- Tout d'abord, il faut que la banque centrale commence par l'instauration d'une législation spécifique, claire et précise aux banques islamiques ;
- Libéraliser le système bancaire islamique en enlevant toutes barrières, et permettre à toutes les banques d'intégrer la finance islamique au sein de leurs agences.
- Créer des centres de formation en finance islamique, et intégrer cette dernière comme une branche spéciale dans toutes les universités, cela constitue un facteur décisif à la réussite et au développement de cette pratique en Algérie.

# CONCLUSION GENERALE

## CONCLUSION GENERALE

Tout au long de ce travail, nous avons essayé d'éclaircir la finance islamique à travers ses aspects théoriques tirés de la charia, et son importance à l'échelle mondiale. Mais notre objectif principal était d'analyser l'état des lieux de la finance islamique au sein du système bancaire algérien et d'identifier l'importance de ce dernier à l'offre des produits islamiques, ainsi que d'étudier les différentes perspectives du développement de cette pratique en Algérie.

Dans un premier lieu, nous avons entamés notre recherche en essayant de mettre de la lumière sur la finance islamique en général, et ce à travers ses premières traces, ses principes de fonctionnements qui viennent des deux sources principales à savoir le Coran et la Sunna, et son évolution au fil du temps, ainsi que son poids dans le monde musulman et dans le monde occidental. Cette dernière est basée sur un ensemble de prohibitions telles que l'intérêt (Riba), la spéculation, l'incertitude et l'investissement dans des secteurs jugés illicites par la loi islamique. Les produits qui sont conformes aux préceptes de la Charia sont traduits en deux principes, le premier est basé sur la marge de profit, le deuxième est basé sur le partage des pertes et des profits. Ces principes sont des principes fondamentaux aux yeux de l'islam car ils traduisent l'équité, la justice et la redistribution des richesses.

Dans un deuxième lieu, nous avons essayé d'aborder et d'expliquer le fonctionnement du secteur bancaire islamique en Algérie, et ce à travers les institutions financières qui pratiquent la finance islamique et les services qu'elles proposent, ainsi que l'importance de leurs actifs dans l'économie algérienne. Sur le plan empirique, les données et statistiques montrent que la finance islamique connaît depuis son démarrage en 1991 un développement intéressant, en témoigne la valeur des actifs bancaires islamiques qui ne cesse de grandir. Bien que le secteur bancaire algérien réalise un succès, la finance islamique rencontre quelques obstacles qui empêchent son développement. Les risques auxquels cette activité est exposée se résument en : risques liés aux crédits, au marché et des risques opérationnels, qui sont des risques partagés avec les banques classiques. De même, d'autres risques spécifiques aux banques islamiques sont aussi à énumérer. Il s'agit des risques du taux de référence, risque d'illiquidité, le risque religieux ou de non-conformité.

## CONCLUSION GENERALE

Enfin, pour répondre à notre problématique nous avons essayé d'étudier l'état actuel du financement bancaire islamique au sein du secteur bancaire en Algérie, et cela par une analyse des pratiques et l'offre des produits islamiques par les deux banques Al Baraka et AGB de agences de la ville de Béjaia. Pour ce faire, nous avons élaboré une enquête sur le terrain auprès de ces deux agences.

Le marché algérien est très intéressant pour la finance islamique pour les deux banques, il est parfaitement favorable à l'offre des produits islamiques. Cela se traduit par la forte demande des clients qui cherchent un financement licite par rapport à leurs croyances religieuses. Donc, nous pouvons confirmer notre hypothèse. Mais la part des actifs des banques islamiques représentent moins de 1% du total des actifs du système bancaire et 15% du total des banques privées. Chose qui pourrait s'expliquer par les nombreux problèmes et obstacles que les banques islamiques rencontrent et qui empêchent leur développement. Il s'agit de l'absence de maîtrise des techniques bancaires islamiques et surtout l'absence d'une réglementation. Nous nous sommes rendu compte au cours de notre enquête que l'absence d'une réglementation spécifique aux banques islamiques, reste l'un des obstacles les plus majeurs au développement de la finance islamique en Algérie. Donc nous pouvons confirmer la deuxième hypothèse.

Finalement, pour que la finance islamique soit développée dans le futur en Algérie, et qu'elle soit une réelle concurrente à la finance conventionnelle, les autorités doivent :

- Elaborer une réglementation spécifique, claire et précise aux banques islamiques ;
- Adopter un cadre juridique et des engagements politiques pour soutenir le développement de cette dernière ;
- Libéraliser le secteur bancaire islamique,
- Elaborer de nouvelles techniques de refinancement spécifiques aux banques islamiques et conformément à la charia ;
- Ouvrir des centres spécialisés en apprentissage de formation sur la finance islamique.

Et pour les banques islamiques de leur côté, elles doivent :

- Délivrer continuellement des informations sur leurs pratiques ;
- Accroître leurs innovations, comme la création de nouveaux logiciels spécifiques à leurs pratiques, puisque ceux utilisés actuellement sont les mêmes que ceux utilisés par les banques classiques, et qui ne sont pas adaptés aux pratiques de la charia ;
- Former des professionnels capables d'exercer les principes de la finance islamique.

# BIBLIOGRAPHIE

# Bibliographie

## Ouvrages :

1. **Dhafer S.** (2011), "la finance islamique à l'heure de la mondialisation", Edition paris RB, 2 ème éd.
2. **Djaber A.D.** (1987), "La voie du musulman", Edition ASLTM, France.
3. **Gafouri A.H.** (2000), "Islam et économie : réflexion sur les principes fondamentaux de l'économie islamique", éditions El Bouraq.
4. **Karich I.** (2007), " le système financier islamique principes, règles et méthodes", Edition grand Alger livres.
5. **Malika K.** (2005), " Une banque islamique : la banque islamique", Edition Dar-al-kotob Al-Ilmiyah, Lubnan.
6. **Norton R.** (2002), "Finance islamique et immobilier en France", Edition livre blanc, France
7. **Ruimy M.** (2008), " la finance islamique", Edition FR, France.
8. **Snoussi K.G.** (2013), "La finance islamique", Edition Hiber.
9. **Saint-pro C. Rambaud T.** (2010), "La finance islamique et la crise de l'économie contemporaine", Paris : Kharthala.  
**Ruimy M.** (2008), " la finance islamique", Edition FR, France.

## Thèses et mémoires :

1. **Benlahmar I.** (2010), "La finance islamique est remporté à la fiance conventionnelle face à la crise", thèse doctorat, paris.
2. **Bonkacem A.** (2014), " L'image de la finance islamique auprès des parties prenantes en Algérie : mesure et analyse des points de vue ", Université Abou BekrBelkaid Tlemcen.
3. **Benlekhain N.** (2014), "La Gouvernance de la Banque Islamique", Edition Université d'Oran, Ecole Doctorale d'Economie et Management.
4. **Draou A.** (2011), "l'essor de la finance islamique : enjeux et opportunités- cas : la Banque Al Baraka d'Algérie", Edition Université d'ORAN Es Sénia, Ecole Doctorale d'Economie et Management.

## **Documents et Articles de Revue :**

5. Article du journal LIBERTE, "LES 7 NOUVEAUTES DE LA BANQUE AGB", Djazaïress.
6. **Bahmed A.** (2013), " Les Perspectives des Banques Islamiques en Algérie Cas : La banque Al Baraka d'Algérie", Alger, la revue des sciences commerciales n°20.
7. **El-Gamal M.A.** (2010), "Finance islamique : Aspects légaux, économiques et pratiques", (J. Havelaers, Trad.) Bruxelles : De Boeck.
8. **Joni T.B.** (2001), "Tabung Haji as an Islamic financial institution: An analysis of its contribution in the economic development in Malaysia, 1969-1990", Islamic Culture, Vol. 75, n°4.
9. **Jouini I.Pastré O.** (2008), "Enjeux et opportunités du développement de la finance islamique pour la place de paris".
10. **Mabid A.A. Munawar I.** (2001), "Banques islamiques : réponses à des questions fréquemment posées ", document périodique n°4, institut de recherche et de formation-banque islamique de développement.
11. **Mokhefi A.** (2011), "LES BANQUES ISLAMIQUES: FONDEMENTS THEORIQUES", revue, Université Mostaganem.
12. **Munawar I. Ausaf A. Tariquillah K.** (1988), "Défis au système bancaire islamique ", Publication de l'IIRF, Djedda,
13. **Ramdane N.** (2014), "La finance islamique ; fondements théoriques et réalité ", Edition université de Bejaia.
14. Rapport annuel de la banque el baraka 2016.
15. Rapport annuel de la banque AGB 2016.
16. **Sami A.** (2016), "Les islamiques en Algérie part du marché et perspectives de développement".
17. **Subhi L.** (1969), "Capitalism in Medieval Islam", the journal of Economic History.

**Sites internet :**

18. <http://www.tabunghaji.gov.my/th/TH/THHajiMontaj.html> consulté le 05 mai 2021.
19. <https://www.agenceecofin.com/finance-islamique/> consulté le 16 mai 2021.
20. <http://www.albarakabank.com/fr/> consulté le 25 mai 2021.
21. <https://ribh.wordpress.com/2009/05/05/al-salam-algerie> consulté le 25 mai 2021.
22. <https://www.algerie360.com/> consulté le 25 mai 2021.
23. <https://www.researchgate.net/> consulté le 27 mai 2021.
24. <https://www.maghrebemergent.info/> consulté le 27 mai 2021.
25. <https://www.algerie-eco.com/> consulté le 27 mai 2021.
26. <https://www.agb.dz/> consulté le 27 mai 2021
27. <https://www.housingbankdz.com> consulté le 27 mai 2021
28. <https://www.lesechos.fr/> consulté le 02 juin 2021.
29. <http://www.aps.dz> consulté le 7 juin 2021.
30. <http://wwwAlSalam-bank.com> consulté le 9 juin 2021.
31. <https://www.liberte-algerie.com/> consulté le 15 juin 2021.
32. <https://www.alsalamalgeria.com/> consulté le 16 juin 2021.
33. <https://www.elwatan.com/> consulté le 17 juin 2021.

# LISTE DES ILLUSTRATIONS

## Liste des figures

<b>Figure 1:</b> Répartition des actifs islamiques selon le type de produit.....	11
<b>Figure 2:</b> Schéma des produits financiers islamiques .....	12
<b>Figure 3:</b> Schéma du contrat moucharaka.....	13
<b>Figure 4 :</b> Schéma du contrat moudharaba.....	14
<b>Figure 5:</b> Schéma du contrat mourabaha.....	15
<b>Figure 6:</b> Schéma du contrat Salam .....	15
<b>Figure 7:</b> Schéma du contrat Ijara .....	16
<b>Figure 8:</b> La croissance des actifs financiers islamiques (2006-2018) .....	20
<b>Figure 9:</b> Répartition des actifs financiers islamiques par pays (2017) .....	21
<b>Figure 10:</b> Part de la Banque Al Baraka sur de marché bancaire total.....	34
<b>Figure 11:</b> Données financières d'AL BARAKA BANQUE de 2006 à 2014.....	35
<b>Figure 12:</b> Données financières d'AL SALAM BANQUE de 2008 à 2014.....	37
<b>Figure 13:</b> Evolution des crédits de Trésorerie à court terme. ....	38
<b>Figure 14:</b> L'Organigramme de l'agence Al Baraka de Bejaia.....	43
<b>Figure 15:</b> L'Organigramme de l'agence AGB de Bejaia.....	44
<b>Figure 16:</b> La part des actifs islamiques dans le total des actifs de la banque Al Baraka.....	47
<b>Figure 17:</b> La part des actifs islamiques dans le total des actifs de la banque AGB.....	47

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1:</b> Données financières d'AL BARAKA BANQUE de 2006 à 2014 .....	34
<b>Tableau 2:</b> Evaluation des chiffres clés 2015-2016 .....	35
<b>Tableau 3:</b> Données financières d'AL Salam banque de 2008 à 2014 .....	36
<b>Tableau 4:</b> Répartition des Crédits de Trésorerie par famille : Classique et Financement conforme à la Charia 2013 à 2016.....	38
<b>Tableau 5:</b> La part des ressources de chaque groupe .....	39
<b>Tableau 6:</b> Le taux moyen de croissance annuelle des ressources.....	39
<b>Tableau 7:</b> La part des emplois de chaque groupe .....	40
<b>Tableau 8:</b> Le taux moyen de croissance annuelle des emplois.....	40
<b>Tableau 9:</b> Répartition des agences bancaires par groupe de banques .....	41
<b>Tableau 10:</b> Les produits proposés par les agences bancaires étudiés.....	48
<b>Tableau 11:</b> Les produits les plus demandés par les clients.....	49
<b>Tableau 12:</b> La principale clientèle des banques étudiées. ....	49
<b>Tableau 13 :</b> Les services offert par les banques étudiées. ....	50
<b>Tableau 14:</b> Risques et problèmes rencontrés par les banques étudiées. ....	51

## Liste des termes

**Charia** : Loi canonique musulmane régissant la vie religieuse, politique, sociale et Individuelle.

**Gharar** : incertitude, risque, hasard.

**Halal** : licite, légale.

**Haram** : prohibé, illicite, interdit.

**Ijara** : contrat financier islamique qui similaire à la location-vente.

**Istisna** : contrat financier islamique qui fournit la main-d'œuvre et l'achat d'un objet spécifique.

**Maysir** : jeu de hasard interdit en islam.

**Moudaraba** : forme d'association dans laquelle une des deux parties prenantes fournit le capital et l'autre le travail.

**Moudarib** : associé-entrepreneur dans un contrat de moudaraba qui fournit le travail et s'occupe de la gestion des fonds que l'autre associé lui a confié.

**Mourabaha** : contrat financier islamique selon les termes duquel le créancier achète un actif pour le compte du débiteur et le lui revend avec une marge.

**Moucharaka** : contrat entre plusieurs associés qui contribuent ensemble tant au capital qu'à la gestion.

**Qard al hassan** : prêt sans intérêt.

**Qiyas** : analogie, une des quatre sources de fiqh.

**Rab-al mal** : associé-investisseur dans le contrat de moudaraba qui apporte le capital,

**Riba** : intérêt, usure.

**Salam** : vente dans laquelle la livraison de bien est retardée jusqu'à une date déterminée.

**Sukuks** : obligation islamique, similaire à une obligation adossée à un actif.

**Sunna** : exemple normatif de Prophète Mohamad, une des quatre sources de fiqh.

**Takaful** : assurance islamique ; celle-ci prend la forme d'une assurance coopérative avec mise en commun des fonds, selon le principe de l'assurance mutuelle.

**Zakat** : un des cinq piliers de l'islam, qui correspond à un impôt sur la richesse, principalement au bénéfice du pauvre et du nécessiteux.

**Oulamas** : juristes ou savant spécialisé en loi islamique.

**Ijtihad** : interprétation. Effort des juristes pour interpréter les sources de la réglementation islamiques.

# ANNEXES

**Université A. Mira de Bejaia**  
**Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de**  
**Gestion**  
**Département des Sciences Économiques**



**QUESTIONNAIRE DE RECHERCHE**

**Mémoire de Master sur le thème :**

**« Le Financement islamique en Algérie : Etat des lieux et perspectives »**

**Réalisé par :**

**SLIMANI Achour**

**MAKHLOUFI Djahid**

**Encadreur :**

**Mme : BENAHMED Kafia**

Dans le cadre de la préparation de notre mémoire de Master en Sciences Économiques, nous mettons entre vos mains ce questionnaire auquel nous vous prions de bien vouloir répondre. Toutes les réponses que vous fournirez demeureront fermement confidentielles et cela pour un objet strictement académique et anonyme et nous vous remercions d'avance pour votre contribution.

**Année : 2020/2021**

# Questionnaire

1. Identification de votre agence

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

2. Qu'elle est la part des actifs islamiques dans le total des actifs de votre banque ?

.....  
.....  
.....  
.....

3. Le nombre d'employés

- 1 à 9
- 10 à 49
- 50 à 250

4. Quels sont les types de financement proposé par votre banque ?

- Moucharaka
- Mourabaha
- Moudharaba
- Salam
- Ijara
- Istisna
- Qared al hassan

5. Parmi ces types, quels sont les plus demandés par les clients ?

- Moucharaka
- Mourabaha
- Moudharaba
- Salam
- Ijara
- Istisna
- Qared al hassan

6. Les services islamiques offerts par les banques islamiques ?

- Compte de dépôt à vue
- Compte d'épargne
- Compte d'investissement

7. Qu'elle est la principale clientèle de votre banque ?

- Des particuliers
- Des entreprises

8. Quels sont les projets financés par votre banque ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

9. Quelle est la relation de votre banque avec la banque centrale ?

- Refinancement
- Réserves obligatoires

10. Quels sont les risques encourus par les banques islamiques ?

- Des risques classiques
- Des risques spécifiques aux banques islamiques, lesquels ?

.....  
.....  
.....

11. Est-il possible que la finance islamique soit la finance la plus demandée et pratiquée en Algérie dans le futur ?

- Oui
  - Non
- Pourquoi ?

.....  
.....  
.....  
.....

12. Les clients sont-ils intéressés de plus en plus par les produits islamiques en comparaison avec les produits des banques classiques ?

- Oui
  - Non
- Pourquoi ?

.....  
.....  
.....  
.....

13. Rencontrez-vous des problèmes dans l'exercice de votre activité ?

- Oui
- Non

Si oui quels sont ces problèmes ?

.....  
.....  
.....  
.....

14. Le marché algérien est-il favorable à l'offre de produits islamiques ?

- Oui
- Non

Si oui à quel niveau ?

.....  
.....  
.....  
.....

15. Votre banque a-t-elle connu un développement depuis l'intégration de la finance islamique ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

16. Quelles sont les conditions nécessaires pour que la finance islamique soit développée et la plus demandée en Algérie ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Merci pour votre collaboration**

# TABLE DES MATIERES

# Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

**Introduction générale.....1**

**Chapitre I : Aspects théoriques de la finance islamique. ....4**

**Introduction .....4**

**Section 1 : L'origine et les principes de fonctionnement de la finance islamique.....4**

1 L'apparition de la finance islamique :..... 5

2 Les premières institutions financières et le développement de la finance islamique:..... 6

3 Principes de fonctionnement de la finance islamique :..... 7

3.1 Le partage des pertes et des profits :..... 7

3.2 La présence d'un actif sous-jacent : ..... 7

3.3 Interdiction de l'intérêt (riba) : ..... 8

3.4 Interdiction de l'incertitude (Gharar) : ..... 8

3.5 Interdiction de la spéculation (Maysir) :..... 9

3.6 Interdiction des investissements illicites : ..... 9

**Section 2 : Généralités sur les banques islamiques.....9**

1 Définition:..... 9

2 Les objectifs des banques islamiques ..... 10

**Section 3 : Les produits financiers islamiques.....11**

1 Les financements participatifs: ..... 12

1.1 Le contrat de moucharaka : ..... 12

1.2 Le contrat de moudharaba : ..... 13

2 Les financements Achat et Ventes (commerciales) :..... 14

2.1 Le contrat de mourabaha : ..... 14

2.2 Salam : ..... 15

2.3 Contrat Ijara :..... 16

2.4 Contrat istisnaa : ..... 16

2.5 Contrat Qard al hassan (bienfaisance) : ..... 17

**Section 4 : L'importance de la finance islamique dans l'économie mondiale.....16**

1	Développement de la finance islamique : .....	17
1.1	Dans le monde musulman : .....	17
1.2	Dans le monde non musulman : .....	19
2	Evolution des actifs financiers islamiques : .....	20
3	Essor de la finance islamique : .....	21
4	Les perspectives de développement du financement islamique : .....	22
	<b>Conclusion.....</b>	<b>22</b>
	<b>Chapitre II : Le financement islamique en Algérie .....</b>	<b>23</b>
	<b>Introduction.....</b>	<b>23</b>
	<b>Section 1: Les institutions financières qui pratiquent la finance islamique en Algérie et les services qu'elles proposent.....</b>	<b>23</b>
1	Les institutions islamiques en Algérie : .....	24
1.1	Al Baraka Banque : .....	24
1.2	Al Salam Banque : .....	24
2	Les services offerts par les banques islamiques en Algérie : .....	25
2.1	Les comptes des dépôts : .....	25
2.2	Les comptes courants : .....	25
2.3	Les comptes d'épargne : .....	26
2.4	Les comptes d'investissement : .....	26
	<b>Section 2: Les obstacles qui freinent les banques islamiques en Algérie.....</b>	<b>26</b>
1	Le problème d'image: .....	27
2	Manque de transparence: .....	27
3	Des problèmes opérationnels : .....	27
3.1	Manque de popularité des instruments basée sur le principe de 3P : .....	27
3.2	Le manque de liquidité : .....	28
3.3	La concurrence : .....	28
3.4	Manque du personnel qualifié : .....	29
4	Les problèmes institutionnels (freins juridiques et fiscaux) : .....	29
	<b>Section 3 : Les risques auxquels sont exposées les banques islamiques en Algérie.....</b>	<b>29</b>
1	Risques encourus par les banques islamiques : .....	30
1.1	Risque de taux de référence : .....	30
1.2	Le risque d'illiquidité : .....	30
1.3	Le risque opérationnel : .....	31
1.4	Le risque juridique : .....	31

1.5	Le risque fiduciaire :.....	31
1.6	Le risque commercial déplacé :.....	32
1.7	Le risque de concentration :.....	32
1.8	Le risque d'investissement :.....	32
1.9	Le risque religieux ou de non-conformité :.....	32
<b>Section 4: L'importance des actifs islamiques dans l'économie Algérienne.....</b>		<b>32</b>
1	Evolution des banques islamiques en Algérie.....	33
1.1	La Banque Al Baraka :.....	33
1.2	La Banque Al Salam :.....	36
1.3	L'AGB BANQUE :.....	37
2	La part des banques islamiques sur le marché Bancaire Algérien :.....	38
3	L'importance du réseau d'agence de chaque groupe.....	41
<b>Conclusion.....</b>		<b>40</b>
<b>Chapitre III: L'état actuel du financement bancaire islamique en Algérie et perspectives de développement (étude de cas).....</b>		<b>41</b>
<b>Section 1: Identification des agences.....</b>		<b>41</b>
1	L'agence Al Baraka:.....	42
1.1	Ses missions :.....	42
1.2	Son organisation :.....	43
2	L'agence AGB:.....	43
2.1	Ses missions :.....	44
2.2	Son organisation :.....	44
<b>Section 2: Méthodologie de travail.....</b>		<b>44</b>
1	Méthodologie de notre recherche:.....	45
2	Présentation de notre guide d'enquête :.....	45
<b>Section 3: Interprétation et analyse des données de l'enquête.....</b>		<b>45</b>
1	La pratique et la part des actifs islamiques des agences bancaires étudiées :.....	46
2	Les produits et les services offerts par les banques étudiées :.....	48
2.1	Les produits proposés :.....	48
2.2	Les produits les plus demandés par les clients :.....	48
2.2.1	La principale clientèle :.....	49
2.3	Les types de services islamiques offerts :.....	49
3	La relation des banques étudiées avec la banque centrale :.....	50
4	La finance islamique dans le marché bancaire algérien :.....	50

4.1	Un marché favorable à l'offre des produits islamiques :.....	50
4.2	Les risques et les problèmes qui empêchent le développement de la finance islamique en Algérie : .....	51
5	Les perspectives de développement du financement islamique en Algérie :.....	51
5.1	Définition d'un cadre réglementaire spécifique : .....	52
5.2	Renforcement du marché secondaire et interbancaire islamique : .....	52
5.3	Le développement et la formation des ressources humaines :.....	52
	<b>Conclusion.....</b>	<b>52</b>
	<b>Conclusion Générale.....</b>	<b>53</b>

## **Bibliographie**

## **Liste des illustrations**

## **Annexes**

## **Table des matières.**

## Résumé

La finance islamique s'est développée ces dernières décennies d'une façon remarquable dans le monde musulman et non musulman. Cette nouvelle forme d'intermédiation financière qui se base essentiellement sur un ensemble de prohibitions telles que l'interdiction de l'intérêt, la spéculation, l'incertitude et l'investissement dans des secteurs jugés illicites, ainsi que sa variété de formules et méthodes, semble être l'une des meilleures alternatives pour former un système de financement équitable et complet.

En Algérie, cette dernière reste à ce jour sous développée, notamment à cause de l'absence d'une réglementation spécifique à cette pratique, ainsi qu'aux nombreux problèmes et obstacles qui freinent le développement des banques islamiques.

**Mots clés :** la finance islamique, les produits bancaires islamiques, Al Baraka Banque, AGB Banque.

## Abstract

Islamic finance has developed in recent decades in a remarkable way in the Muslim and non-Muslim world. This new form of financial intermediation, which is essentially based on a set of prohibitions such as the prohibition of interest, speculation, uncertainty and investment in sectors considered illicit, as well as its variety of formulas and methods, seems to be one of the best alternatives to form an equitable and complete financing system.

In Algeria, the latter remains to date underdeveloped, mainly because of the absence of a specific regulation to this practice, as well as the many problems and obstacles that hamper the development of Islamic banks.

**Keywords:** Islamic finance, Islamic banking products, Al Baraka Bank, AGB Bank.

## ملخص

تطور التمويل الإسلامي بشكل ملحوظ في العقود الأخيرة في العالم الإسلامي وغير الإسلامي. ويستند هذا الشكل الجديد من الوساطة المالية أساساً إلى مجموعة من المحظورات مثل حظر الفائدة والمضاربة وعدم اليقين والاستثمار في القطاعات التي تعتبر غير قانونية، فضلاً عن صيغ وأساليب متنوعة، يبدو أنها من أفضل البدائل لتشكيل نظام تمويل عادل وشامل. في الجزائر لا يزال هذا الأخير متخلف حتى الآن، ولا سيما بسبب عدم وجود لوائح محددة لهذه الممارسة، فضلاً عن العديد من المشاكل والعقبات التي تعوق تطوير البنوك الإسلامية.

**الكلمات المفتاحية :** التمويل الإسلامي، المنتجات المصرفية الإسلامية، بنك البركة، بنك الخليج الجزائر.

## Résumé

La finance islamique s'est développée ces dernières décennies d'une façon remarquable dans le monde musulman et non musulman. Cette nouvelle forme d'intermédiation financière qui se base essentiellement sur un ensemble de prohibitions telles que l'interdiction de l'intérêt, la spéculation, l'incertitude et l'investissement dans des secteurs jugés illicites, ainsi que sa variété de formules et méthodes, semble être l'une des meilleures alternatives pour former un système de financement équitable et complet.

En Algérie, cette dernière reste à ce jour sous développée, notamment à cause de l'absence d'une réglementation spécifique à cette pratique, ainsi qu'aux nombreux problèmes et obstacles qui freinent le développement des banques islamiques.

**Mots clés :** la finance islamique, les produits bancaires islamiques, Al Baraka Banque, AGB Banque.

## Abstract

Islamic finance has developed in recent decades in a remarkable way in the Muslim and non-Muslim world. This new form of financial intermediation, which is essentially based on a set of prohibitions such as the prohibition of interest, speculation, uncertainty and investment in sectors considered illicit, as well as its variety of formulas and methods, seems to be one of the best alternatives to form an equitable and complete financing system.

In Algeria, the latter remains to date underdeveloped, mainly because of the absence of a specific regulation to this practice, as well as the many problems and obstacles that hamper the development of Islamic banks.

**Keywords:** Islamic finance, Islamic banking products, Al Baraka Bank, AGB Bank.

## ملخص

تطور التمويل الإسلامي بشكل ملحوظ في العقود الأخيرة في العالم الإسلامي وغير الإسلامي. ويستند هذا الشكل الجديد من الوساطة المالية أساساً إلى مجموعة من المحظورات مثل حظر الفائدة والمضاربة وعدم اليقين والاستثمار في القطاعات التي تعتبر غير قانونية، فضلاً عن صيغ وأساليب متنوعة، يبدو أنها من أفضل البدائل لتشكيل نظام تمويل عادل وشامل.

في الجزائر لا يزال هذا الأخير متخلف حتى الآن، ولا سيما بسبب عدم وجود لوائح محددة لهذه الممارسة، فضلاً عن العديد من المشاكل والعقبات التي تعوق تطوير البنوك الإسلامية.

**الكلمات المفتاحية :** التمويل الإسلامي، المنتجات المصرفية الإسلامية، بنك البركة، بنك الخليج الجزائر.